



N° 21

Groupe Avenir Service Public de l'Équipement

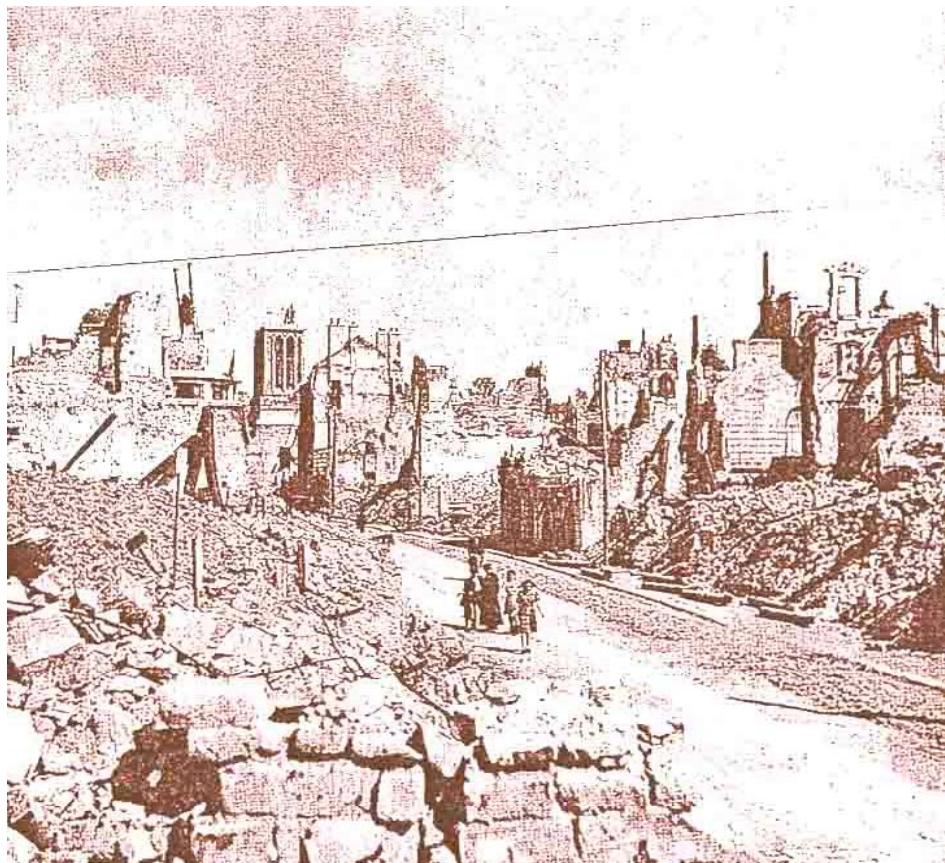
Organisme de recherches du SNPTAS CGT

Mémoire du syndicalisme 1944 - 2004

Hier

et

Aujourd'hui



Le MRU : trois ministres
(1944 - 1947)
Première partie

Connaitre le passé

pour comprendre le présent

et construire l'avenir

Au sommaire :

Avant-propos p. 5

Point 1...

Le contexte politique économique, social et international de 1944 à 1947 p. 7

Point 2...

Raoul DANTRY p. 19

Point 3...

François BILLON p. 33

Point 4...

Charles TILLON p. 41

Avant-propos

Avec ce Numéro 21 du Gaspe, vous allez retrouver la série des Gaspe présentée sous le titre « Mémoire du syndicalisme 1944-2004 » : Gaspe N° 13 : présentation du thème - Gaspe N° 14. Des ingénieurs des Ponts dans la Résistance – Gaspe N° 15 : Deux interviews – Gaspe N° 19 : Deux interviews. Nous avons interrompu la publication de cette série pour nous consacrer à la préparation du XV^e Congrès. En terme de méthode, nous procéderons, rappelons-le, de la manière suivante.

Dans des interviews où des adhérents actifs ou retraités font part de leur expérience, de leur point de vue sur le SNPTAS-CGT, la Confédération CGT, les autres syndicats, la politique du Ministère aux différentes périodes.

Nous publierons des informations sur l'évolution du milieu professionnel (de 1944 à 2004). Le milieu professionnel est la matière concrète où se développe le syndicalisme. Le champ couvert par notre étude est le suivant : de 1944 à 1967 il existe deux ministères alors bien distincts : le MRU, Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) et le Ministère des Travaux Publics et des Transports, qui a une très longue histoire puisque ses fondements existaient déjà sous l'Ancien Régime. A partir de 1967, les deux ministères fusionnent dans le Ministère de l'Equipement. Des évolutions extrêmement importantes se sont produites tout au long de la période considérée ; la première décentralisation - qui entre dans le champ d'études - marque une rupture plus décisive que d'autres évènements antérieurs : la seconde décentralisation, la LOLF, la réforme de l'Etat, l'accélération de l'entreprise de démolition du service public et de l'Etat social induiront de nouvelles et importantes transformations du segment Equipement de l'appareil de l'Etat.

Nous publierons enfin des études spécifiques au syndicalisme CGT lui-même : Pour les personnels administratifs, le syndicat ciblé est le SNPTAS-CGT ainsi que les deux syndicats CGT qui l'ont précédé dans les deux ministères antérieurs à l'Equipement. Nous n'étudions pas d'autres syndicats CGT de l'Equipement, par exemple ceux des personnels d'exploitation. Nous prendrons en compte également le fait que le SNPTAS-CGT, comme toute organisation syndicale, se situe dans le cadre des débats politiques, sociaux, des stratégies et des tactiques tant syndicales que politiques et dans les crises des formes sociales organisées.

Les quatre interviews déjà parus et cités en référence abordent, à partir des sensibilités, des expériences propres aux trois thèmes présentés ci-dessus.

Le MRU - Première période : 1944-1947

Nous examinerons quelques éléments de la politique du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) pour ces années dans ce numéro du Gaspe et dans des numéros ultérieurs. Nous avons retenu ces quatre années – 1944, 1945, 1946, 1947 – pour plusieurs raisons :

➤ c'est la période où se constitue la IV^e République

C'est une période de luttes politiques et sociales : un fort courant, dont la permanence peut être repérée au moins depuis la Révolution de 1789, pose la question du changement, de la transformation sociale à qui s'opposent les forces conservatrices. La quatrième République qui débute est un régime très instable : les ministres, comme dans les années ultérieures, ont une existence éphémère, ce qui n'a pas permis à Dautry, Billoux et Tillon, en charge du MRU de travailler dans la durée. Un consensus s'était exprimé dans une coordination des mouvements de résistance et dans le programme du Conseil National de la Résistance. Il va peu à peu s'effriter et céder la place à l'affrontement. *Affrontement feutré, puis, à partir de 1947, violent. Au niveau syndical, nous verrons que les scissionnistes de F.O. développent à l'encontre des militants de la CGT un discours dont nous avons oublié la violence et la démagogie.

* voir page 9 le programme du CNR (Conseil national de la Résistance)

Avant-propos (Suite)

➤ c'est la période où un appareil d'Etat unifié se constitue dans le domaine de l'urbanisme et du logement

Le primat de l'intervention de l'Etat dans ces domaines sera conforté dans les années suivantes – notamment dans la période où le Général de Gaulle revient au pouvoir – avec la création progressive d'une batterie très importante d'outils d'organisation étatique de l'espace. Avec la première décentralisation de 1981, on assistera, avec l'externalisation à de nombreuses activités vers les collectivités locales, à la remise en cause de ce primat.

➤ c'est la période où l'Etat amorce des choix décisifs en matière d'urbanisme, d'organisation de l'espace

Ces choix vont profondément et durablement modeler le territoire. Nous constaterons que les contradictions culturelles en ce domaine vont se résoudre, durablement, par l'hégémonie d'une idéologie quantitative, productiviste, fordiste.

Le présent Gaspe (N° 21) sera consacré aux trois ministres qui vont se succéder de 1944 à 1947 : Raoul Dautry, François Billoux et Charles Tillon. Dans des documents ultérieurs nous examinerons plus particulièrement le nouveau mode d'intervention de l'appareil de l'Etat en matière d'organisation de l'espace, ainsi que les enjeux d'architecture et d'urbanisme dans la période considérée.

La période 1944-1967, date où le MRU fusionne avec le Ministère des Travaux publics et des Transports sera examinée à partir de quelques dates clés indiquant inflexion, approfondissement ou évolution de la politique du MRU.

Ce Gaspe 21, consacré à la politique du ministère, sera organisé de la manière suivante :

Le contexte politique, économique et social de 1944 à 1947 : quelques éléments

Ce sera l'objet du Point 1

Raoul Dautry, polytechnicien, grand commis de l'Etat, avant la seconde guerre mondiale, constructeur de cités-jardins pour les cheminots, refuse de travailler pour Vichy et deviendra gaulliste. Il a connu lors de voyages aux Etats – Unis le taylorisme et le fordisme. Cette culture a sans nul doute influencé ses choix en matière d'architecture et d'urbanisme.

Ce sera l'objet du Point 2

François Billoux qui lui succède, a un parcours bien différent : c'est un cadre de l'appareil central du Parti communiste français. Il aura successivement en charge plusieurs départements ministériels jusqu'à l'éviction des communistes du gouvernement.

Ce sera l'objet du Point 3

Charles Tillon, est également un cadre de l'appareil central du Parti communiste français ; il fera partie, pendant la seconde guerre mondiale, avec Benoit Frachon et Jacques Duclos du "Centre" clandestin de ce Parti où il dirigera son organisation clandestine armée. De 1944 à 1947 il sera plusieurs fois ministre, notamment du MRU, pour une brève période. Sa "carrière" sera plus heurtée que celle de François Billoux, puisqu'il sera exclu du PCF.

Ce sera l'objet du Point 4

N.B.

Nous ferons référence ci-après à divers textes législatifs et réglementaires ; nous publierons dans un Gaspe ultérieur

Le coordonnateur du Gaspe : Roger Esmiol

Point 1

Le contexte politique économique, social et international des années 1944-1947

Au plan politique

À partir de la Libération de Paris (25 août 1944), la direction politique du pays est prise en charge par le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF), formé par le Général de Gaulle, où les résistants de l'intérieur côtoient les membres de l'équipe constituée à Alger [1]. Deux portefeuilles sont attribués à des représentants du Parti communiste, occupés par Fernand Grenier et François Billoux.. C'est la première fois que des communistes participent à un gouvernement à la différence du Front populaire où il n'y avait pas de ministres communistes [2]. Dans un premier temps, l'autorité du GPRF n'est pas contestée.

Toutefois des oppositions vont se faire jour à propos des institutions à mettre en place, d'autant que le programme du CNR ne définissait pas de manière précise leur organisation. En 1942, le Général de Gaulle, en accord avec les organisations de résistance, considérait que le peuple français déciderait de ses futures institutions, par le moyen d'une Assemblée Constituante. Deux assemblées constitutives [3] et trois référendums vont se succéder. En Octobre 1946, les Français adoptent finalement, de justesse, une Constitution [4] avec 30% d'abstentions et 30% de oui, après le rejet d'un premier projet en mai 1946. *Le Général de Gaulle déclare le 20 janvier : "Le régime exclusif des partis est réapparu ... je n'ai pas les moyens d'empêcher cette expérience. Il faut donc me retirer".

*Voir pages 10 et 11 les rapports de force électoraux.

Malgré la crise qui aboutit à la démission du général de Gaulle, un consensus, fruit de la Résistance existait entre les formations politiques constituant le Tripartisme : Communistes, Socialistes et MRP [5]. Au plan syndical, deux syndicats - mis à part des organisations autonomes peu importantes - existaient : la CGT et la CFTC : c'était la situation au MRU. Dans le contexte de guerre froide, d'affrontement entre les deux blocs, on assistera à deux phénomènes : l'exclusion des ministres communistes du gouvernement et la scission de FO à partir de mai-juin 1947.

Les trois ministres, Dautry, Billoux et Tillon - avec un quatrième qui va faire un passage éclair au MRU - jusqu'à l'exclusion des communistes - vont gérer le MRU dans un système d'instabilité ministérielle chronique [6]. De ce fait, au MRU, des ruptures d'orientation interviendront, notamment après le départ de Dautry - non sans quelques polémiques - et on notera également des différences après le départ de François Billoux. Par contre, notons un élément de stabilité : le champ d'activité du MRU sera identique jusqu'en 1967 [7].

Au plan économique

La France de 1944 est un pays gravement sinistré [8]

➤ *Les dommages au parc immobilier*

Immeubles détruits : 460 000

Immeubles endommagés : 1 900 000

Soit 18 % du capital immobilier

➤ *Territoire miné* : environ 13 millions de mines. Voir page 12 un témoignage sur "l'épopée du déminage".

➤ *Chronologie des destructions* : voir la carte de la page 13 et un exemple de ville en ruines en 1945 en page 14

➤ *Nombre de communes déclarées sinistrées*

Total des années 1940 à 1947 inclus : 1851

➤ *Dommages aux personnes* :

Sinistrés partiels : 1 000 000 ; sinistrés totaux : 4 000 000, soit cinq millions de personnes déclarées sinistrées pour une population en 1946 de 40 millions d'habitants.

➤ *L'appareil de production du BTP* : voir quelques éléments en page 15

Le contexte politique économe, social et international des années 1944-1947 (Suite)

Le contexte social

Le mouvement syndical durant la période considérée est puissant. La CGT affiche pour 1945 : 5 261 713 adhérents et pour 1946 : 5 485 786. Lors du scrutin aux Caisses de Sécurité Sociale du 24 avril 1947, la CGT obtient 3 280 183 voix soit 59,27% et la CFTC 26,36%, le reste des voix étant réparti entre la Mutualité et les mouvements familiaux.

Le retard des salaires sur les prix est extrêmement important : sur la base de l'indice 100 en 1938, les salaires sont en janvier 1947 à l'indice 530 et les prix, toujours sur une base 100 en 1938 à 1 336. En janvier 1946, une grève se développe dans la presse parisienne contre le blocage des salaires. Toujours en 1946, une grève survient aux usines Citroën suivie d'une répression à l'encontre des militants C.G.T. Les personnels des PTT sont en grève à la rentrée 1946. Le 18 septembre 1946, le gouvernement s'oppose aux revendications salariales des personnels. L'UGFF appelle à la grève générale. Elle sera surtout suivie parmi les personnels du Ministère des Finances [Source : René Bidouze. *Le fonctionnaire – sujet ou citoyen ?*]

Les chiffres suivants donnent un aperçu de la conflictualité dans cette période :

Nombre de journées de grève

1946 : 30 000

1947 : plus de 2 millions

N.B. Ces chiffres ne prennent pas en compte la Fonction publique [Source : *Le monde du travail p.381*]

Au plan international [8]

Nous n'aborderons pas les relations internationales en ce qui concerne la division progressive du monde en deux blocs, selon les Accords de Yalta. La période de la "guerre froide" commencera à la fin de la période que nous n'analyserons pas. Par contre, nous évoquerons la "décolonisation ratée" [9].

Un fort mouvement national, qui porte la revendication d'indépendance se développe après 1945 dans les colonies françaises, notamment en Algérie, à Madagascar et en Indochine.

En Algérie

Le 8 mai 1945, un défilé est organisé à Sétif [10] pour célébrer la chute de l'Allemagne nazie. Si les drapeaux alliés sont en tête du cortège, le drapeau algérien et des banderoles "Vive l'Algérie libre et indépendante" ; "Libérez Messali" sont brandies. L'armée, la police et la gendarmerie ouvrent le feu. Le même jour à Guelma, - à l'est de Constantine - une manifestation est organisée avec drapeaux algérien et alliés. La police ouvre le feu. Une répression féroce fait suite à ces manifestations. Le consul américain à Alger parle de 40 000 morts. Les Oulémas avancent le chiffre de 80 000 morts [11].

A Madagascar

Le 29 mars 1947, une insurrection éclate en plusieurs lieux de Madagascar. Les nationalistes ne disposent que de 250 fusils ! Un corps expéditionnaire français de 18 000 hommes porté à 30 000 hommes est envoyé à Madagascar. La répression fera 89 000 victimes parmi les Malgaches, selon l'état-major français.

En Indochine

La première guerre d'Indochine, menée par la France pour restaurer son autorité sur la péninsule commence en décembre 1946. Après la chute de Dien Bien Phu ; les Etats-Unis prendront le relais de la France. Cette seconde guerre d'Indochine se terminera en 1975.

La CGT du MRU dénonce la guerre coloniale, les dépenses considérables engouffrées dans les opérations militaires au détriment du budget du Ministère et constate que si la reconstruction démarre, par contre le déficit criant de logements loin d'être comblé s'aggrave. Comme nous le verrons plus loin, les ministres, par exemple Charles Tillon, constatent la faiblesse relative du budget du MRU. (Voir point 4)

Le contexte politique économique, social et international des années 1944-1947 (Suite)

Documents complémentaires au Point 1

Le programme du CNR (Conseil National de la Résistance)

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du CNR, proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération

1. Afin d'établir le Gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle;

2. Afin de veiller au châtiment des traîtres et à l'éviction dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration

3. Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation, ainsi que la confiscation de tous les biens ennemis y compris les participations acquises depuis l'armistice par les gouvernements de l'Axe et par leurs ressortissants, dans les entreprises françaises et coloniales de tout ordre, avec constitution de ces participations en patrimoine national inaliénable;

4. Afin d'assurer:

- l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel;

- la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression;

- la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères;

- la liberté d'association, de réunion et de manifestation;

- l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance;

- le respect de la personne humaine;

- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi;

5. Afin de promouvoir les réformes indispensables:

a) Sur le plan économique:

- l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie;

- une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des États fascistes

- l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat après consultation des représentants de tous les éléments de cette production;

- le retour à la nation des grands moyens de productions monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques

- le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales

- le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie;

b) Sur le plan social:

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail

- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine

- la garantie du pouvoir d'achat national par une politique tendant à la stabilité de la monnaie

- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale;

- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat;

- la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauche et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier;

- l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural

- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours;

- le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste;

c) Une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales;

d) La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.

Source : Document d'études

Documentation française

Le contexte politique économique, social et international des années 1944-1947 (Suite) *Documents complémentaires au Point 1*

L'évolution la situation politique

De la fin de la III République à l'adoption de la Constitution de 1946

10 juillet 1940 Par 569 voix pour, 80 contre et 18 abstentions, députés et sénateurs, réunis à Vichy, votent l'acte dit « loi constitutionnelle » dont l'article unique dispose « L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle Constitution de l'Etat français (...). ».

27 mai 1943 Constitution du Conseil national de la Résistance (CNR).

5 juin 1943 Crédation à Alger du Comité français de la libération nationale (CFLN).

17 septembre 1943 : Crédation, par ordonnance du CFLN, d'une assemblée consultative provisoire.

21 mars 1944: Programme d'action du CNR.

21 avril 1944 : Une ordonnance du CFLN prévoit l'organisation future des pouvoirs publics en France.

3 juin 1944 : Le Comité français de la libération nationale devient le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF).

3 juin 1944 (Alger) - 9 novembre 1945 (Paris) : Charles de Gaulle est président du GPRF.

9 août 1944 : Une ordonnance du GPRF «relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire national» dispose dans son article premier « La forme du gouvernement de la France est et demeure la République. En droit, celle-ci n'a pas cessé d'exister ».

25 août 1944 : De Gaulle à l'Hôtel de Ville de Paris «La République n'a jamais cessé d'être la France libre, la France combattante, le Comité français de la libération nationale l'ont tour à tour incorporée. Vichy fut toujours et demeure nul et non avenu. Moi-même suis le président du Gouvernement de la République. Pourquoi irais-je la proclamer ? ».

9 juillet 1945: Le GPRF décide du principe d'un référendum sur les Institutions.

17 août 1945: Une première ordonnance du GPRF institue « une consultation du peuple français par voie de référendum » et fixe « le terme des pouvoirs de l'Assemblée consultative provisoire » une seconde ordonnance du même jour précise « le régime électoral applicable aux élections générales de 1945 dans la métropole et l'Algérie ».

21 octobre 1945 : Référendum et élection d'une Assemblée nationale constituante.

2 novembre 1945 : Loi portant organisation provisoire des pouvoirs publics.

21 novembre 1945 – 20 janvier 1946 : Charles de Gaulle est président du Gouvernement provisoire.

26 janvier 1946 - 12 juin 1946 : Félix Gouin est président du Gouvernement provisoire.

5 mai 1946 : Rejet par référendum du premier projet constitutionnel.

2 juin 1946 : Élection d'une nouvelle Assemblée nationale constituante.

23 juin 28 novembre 1946 : Georges Bidault est président du Gouvernement provisoire.

13 octobre 1946: Référendum approuvant la Constitution de la Quatrième République.

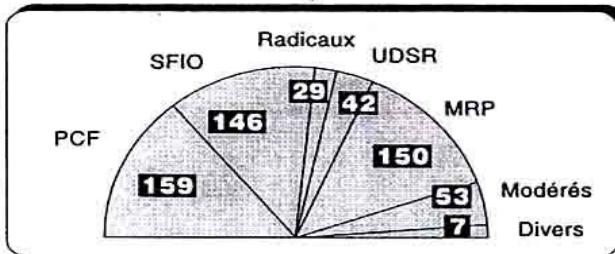
Référendum du 21 octobre 1945 (France métropolitaine)

	Voix	% des inscrits	% des exprimés
<i>Inscrits</i>	24 622 862	100,0	
<i>Abstentions</i>	4 965 254	20,2	
<i>Votants</i>	19 657 603	79,8	
<i>Blancs et nuls</i>	504 887	2,0	
<i>Exprimés</i>	19 152 716	77,8	100,0
Parti communiste et apparentés	5 024 174	20,4	26,2
SFIO	4 491 152	18,2	23,5
Radicaux et UDSR (*)	2 018 665	8,1	10,5
MRP	4 580 222	19,6	24,0
Modérés	3 001 063	12,1	15,7
Divers	37 440	0,1	0,1

(*) UDSR : Union démocratique et socialiste de la Résistance

	Nombre	%
<i>Electeurs inscrits</i>	24 622 862	
<i>Votants</i>	19 654 284	
<i>Abstentions</i>	4 968 578	
Première question :		
Exprimés	18 628 540	100,0
Votes « oui »	17 957 868	96,4
Votes « non »	670 672	3,6
Seconde question :		
Exprimés	18 589 394	100,0
Votes « oui »	13 317 882	66,3
Votes « non »	6 271 512	33,7

La première Assemblée nationale constituante



Le contexte politique économe, social et international des années 1944-1947

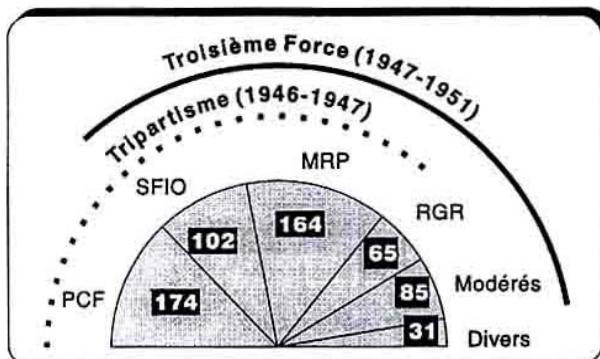
(Suite) Documents complémentaires au Point 1

L'évolution de la situation politique (2)

Les élections législatives du 10 novembre 1946

	Suffrages	% des inscrits	% des exprimés
Inscrits	25 083 039	100,0	
Abstentions	5 504 913	21,9	
Votants	19 578 126	78,1	
Exprimés	19 216 375	76,6	100,0
PCF et apparentés	5 430 593	21,7	28,3
SFIO	3 433 901	13,7	17,9
RGR	2 136 152	8,5	11,1
MRP	4 988 609	19,9	26,0
Union gaulliste	585 430	2,3	3,0
Modérés	2 487 313	9,9	12,9
Divers	154 377	0,6	0,8

L'Assemblée nationale après les élections de 1946



Les tableaux de la page 10 et de la page 11 ci-dessus indiquent les rapports de force qui se manifestent lors des différentes élections. Le système du "Tripartisme" : Parti communiste, Parti socialiste, MRP et le RGR (Rassemblement des Gauches Républicaines) peut être caractérisé de la manière suivante :

- une union des forces qui, pendant l'Occupation, ont élaboré le programme du CNR (Voir page 9).
- une forte présence du Parti communiste qui recueille plus de 20% des suffrages des électeurs.
- la présence de ministres communistes au gouvernement ; c'est la première fois, car lors du Front populaire, le Parti communiste a soutenu le Front populaire mais n'a pas participé au gouvernement ; il faudra attendre 1981 pour que des communistes participent à un gouvernement en France.
- après l'éviction des communistes du gouvernement, comme l'indique un des tableaux, le gouvernement est dit de "Troisième force" : Lors des élections des périodes suivantes (17 juin 1951 et 2 janvier 1956) le Parti communiste se maintient à plus de 20%, mais est mis hors du pouvoir politique ; on observe un effritement des partis politiques représentés en 1946 et l'émergence de diverses organisations de centre-droit ou d'extrême droite comme les poujadistes en 1956. L'instabilité politique est la règle, après la Troisième Force de 1947 à 1951, le régime est celui du Centre droit après 1951 et après les élections de 1956 l'expérience du Front Républicain.

Ces gouvernements seront confrontés, pour le secteur qui nous intéresse à la poursuite de la Reconstruction et plus généralement à la crise du logement. C'est dans un contexte marqué au moins jusqu'en 1956 par un anti-communisme et un anti-cégétisme virulent que le syndicat CGT du MRU va développer son activité.

Source : Document d'études
Documentation française

Le contexte politique économe, social et international des années 1944-1947 (Suite) Documents complémentaires au Point 1

L'épopée du déminage

Au bénéfice de l'âge ...

"Rentrant un jour du Conseil des ministres, Raoul Dautry réunit ses directeurs et les commissaires présents à Paris 'Nous avons, nous dit-il, une nouvelle tâche. Les militaires veulent être déchargés de la responsabilité du déminage qu'ils ont partagé depuis la Libération avec les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Il faudra à la cadence actuelle dix ans et une centaine de milliards, disent-ils. Tous les moyens sont consacrés à la poursuite de la guerre. Or l'enlèvement des mines est, nous le savons bien, un préalable à la reconstruction. J'ai donc accepté cette responsabilité. Qui de vous, messieurs, est volontaire pour s'en occuper ?'

"Un grand silence répondit au ministre ... 'Bien dit le ministre, je vois. Qui d'entre vous est officier du génie ?' Nous levâmes tous la main, puisque nous étions tous officiers de réserve dans cette arme 'Alors, demanda Raoul Dautry, qui est le plus jeune ?' Cette fois je fus le seul à lever la main. C'est ainsi que le sort me désigna.

Qui étaient les démineurs ?

"Tous les démineurs furent des volontaires âgés d'au moins dix-huit ans, soumis à un examen médical poussé, ils recevaient un contrat, renouvelable, dont la durée n'excédait jamais trois mois. On embaucha beaucoup d'anciens militaires, des hommes ayant perdu la trace de leur famille, des ouvriers par la nature du travail et les avantages matériels qu'il comportait. Les salaires accordés aux démineurs étaient décents... Un démineur gagnait le double d'un manœuvre du bâtiment de la région parisienne. Il touchait de surcroît des primes de dépassement et de risque de deux cent francs par jour.

"Outre les quelque trois mille démineurs, nous engageâmes un nombre à peu près équivalent de gardiens pour nos prisonniers, de chauffeurs pour nos véhicules, de gestionnaires pour nos parcs de matériel. L'effectif total des prisonniers de guerre s'élevait à 48 500 hommes vers le milieu de 1945. En soldats disciplinés, ils travaillèrent bien dans l'ensemble. Il y eut rapidement mille deux cents chantiers itinérants à mesure de l'avancement des travaux et des besoins qui se faisaient sentir.

"Dans les zones minées, la campagne était abandonnée, les champs en friche, parsemés de carcasses de bestiaux autour desquelles tournoyaient des oiseaux. Les villages étaient comme morts et évoquaient pour moi les grandes épidémies du Moyen-Age. On ne laissait pas les enfants sortir et l'école était souvent fermée.

"Lorsque le danger mortel des mines était levé, la vie reprenait avec une vigueur démultipliée par la longue attente. Dans les champs, il y avait peu, empêtrés et déserts, fraîchement labourés par les prisonniers de guerre, les paysans s'affairaient. Les travaux de déminage furent considérés comme terminés à la fin de 1947.

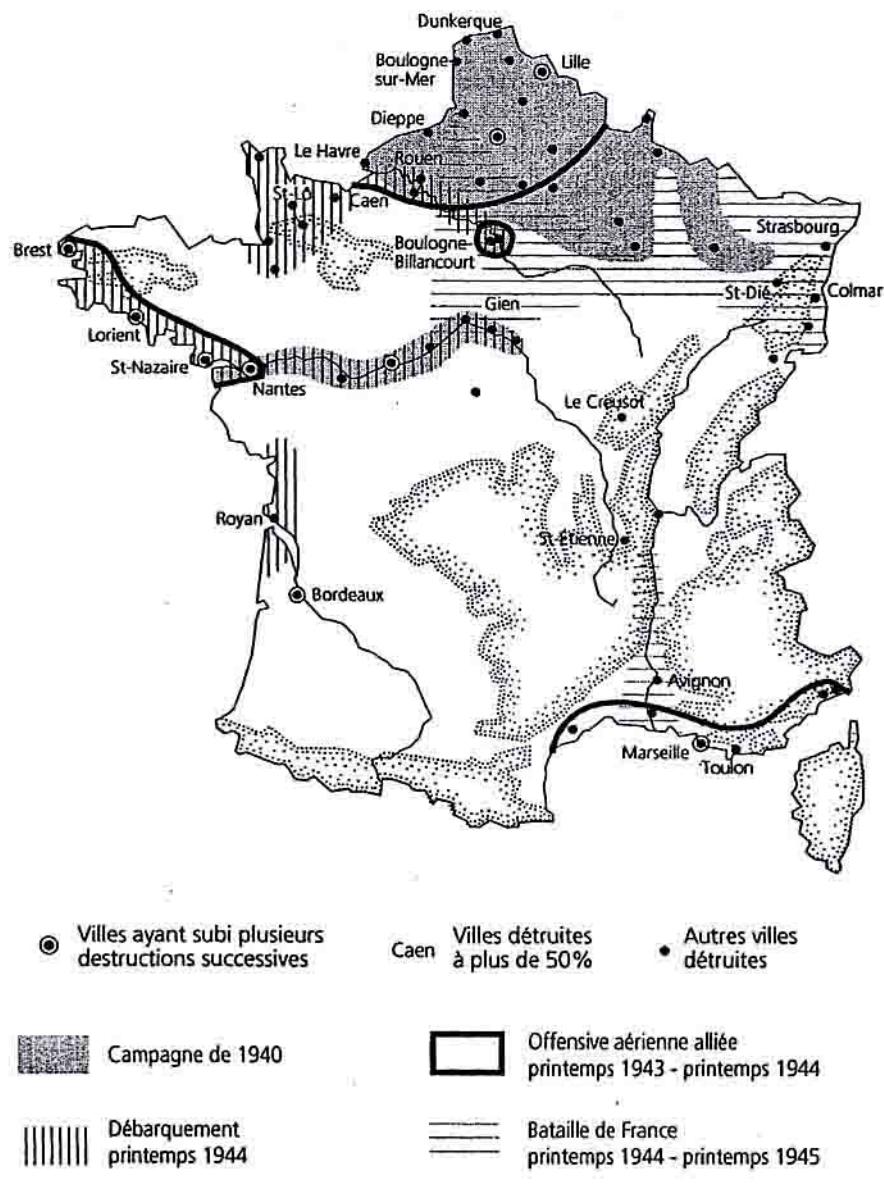
Un déminage au prix fort ...

"Les bons résultats obtenus furent payés fort cher. Les estimations que j'ai connues mentionnaient environ cinq cent tués et sept cent blessés parmi les démineurs français, soit respectivement 16% et 23% de leur effectif. Parmi les prisonniers de guerre, il y eut environ deux mille tués et trois mille blessés, c'est à dire 4% et 6% de leur effectif. Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur fit état, pour la seule année 1945, de quatre cents tués et cinq cents blessés civils".

"Il fallut d'incessantes batailles administratives pour obtenir, en faveur des familles de démineurs tués et pour les blessés, une indemnité qui atteignit tout juste, au bout du compte, le seuil de la décence. Les prisonniers de guerre qui s'étaient signalés par une conduite exemplaire bénéficièrent d'une libération anticipée. De loin en loin, cinquante ans après la fin de la guerre, un accident se produit en France. La mémoire collective exhume alors fugacement le souvenir des millions d'engins mis hors d'état de nuire et des milliers d'hommes qui ont donné leur vie pour nettoyer le pays. Puis, l'oubli les ensevelit à nouveau" (Extraits de l'ouvrage de Raymond Aubrac : Où la mémoire s'attarde).

*Le contexte politique économique, social et international des années 1944-1947
(Suite) Documents complémentaires au Point 1*

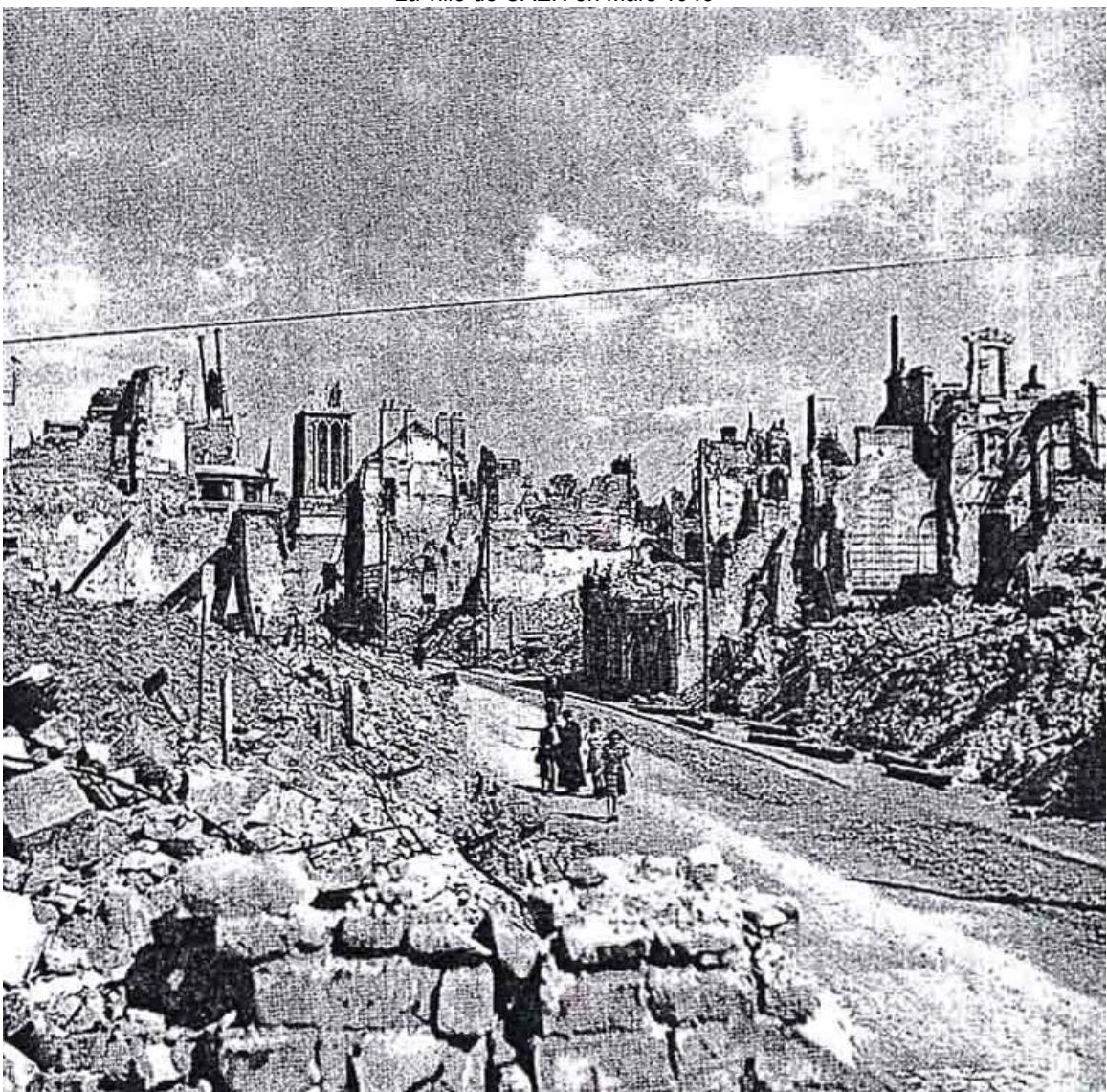
Chronologie des destructions opérées de 1940 à 1944



**Source : Danièle Voldman – La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1944
Histoire d'une politique**

*Le contexte politique économique, social et international des années 1944-1947
(Suite) Documents complémentaires au Point 1
Exemple des destructions opérées de 1940 à 1944*

La ville de CAEN en Mars 1945



**Source : Danièle Voldman – La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1944
Histoire d'une politique**

Le contexte politique économique, social et international des années 1944-1947

(Suite) Documents complémentaires au Point 1

La situation des entreprises du BTP en 1944-1947

Dans les entreprises manufacturières françaises, et particulièrement celles de la métallurgie, les principes du taylorisme et du fordisme avaient commencé d'être mis en œuvre entre la première et la seconde guerre mondiale. Ce mouvement se développera après la Libération jusqu'au tournant des années '70 où fordisme et taylorisme entrent en crise.

Dans le secteur du logement, quelle était la situation ? Nous avons noté l'ampleur des destructions du cadre bâti ; à ces besoins s'ajoutaient le manque de logements, héritage d'une production faible des années antérieures, la restructuration des quartiers insalubres répertoriés depuis des dizaines d'années ; à cela va s'ajouter une demande accrue de logements par l'accroissement de la population urbaine, et cela dans une croissance forte de la population, à partir de 1945. Selon les études du MRU, on compte à la Libération 14 millions et demi de logements dont la moitié n'ont pas l'eau courante, les $\frac{3}{4}$ n'ont pas de WC, 90% n'ont pas de salle de bain. On dénombre plus de 3 000 000 de taudis. Neuf millions de Français vivent dans des conditions critiques.

Quelle était la situation des entreprises du Bâtiment ? Quelle était leur capacité à produire des logements pour satisfaire les besoins ?

"Les verrous qui empêchaient la reprise de la construction venaient de facteurs internes au secteur du BTP, partagé entre quelques grandes firmes de travaux publics et d'innombrables petites entreprises artisanales du bâtiment. Les blocages venaient aussi du premier Plan qui avait marginalisé la construction. Ces choix freinèrent les effets d'entraînement de la reconstruction (...). D'après les estimations fournies par le COBTP (Comité d'organisation du bâtiment et des travaux publics), au cours de l'été 1944, le BTP occupait un peu plus de 600 000 personnes (...). Soit 320 000 ouvriers salariés du bâtiment, 125 000 salariés des travaux publics, 135 600 artisans et 25 000 ouvriers et agents de maîtrise. Les ouvriers qualifiés y étaient rares et recherchés. (...) 85 % des sociétés recensées n'avaient pas plus de 5 ouvriers et 5% à peine dépassaient 500 ouvriers. (...). L'artisanat du bâtiment représentait une multitude de corps d'Etat, répartis entre le gros œuvre et le second œuvre".

Source: Danièle Voldman - La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1944 Histoire d'une politique

Comme nous le verrons plus loin, Raoul Dautry, qui a occupé le premier à la Libération le poste de ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme avait visité des entreprises aux Etats Unis fonctionnant selon les principes d'organisation tayloriste et/ou fordiste [12]. Il va introduire ces méthodes dans le Bâtiment et favoriser l'industrialisation des entreprises.

"Par un système de concours expérimentaux lancés en 1947, le MRU incite les meilleurs architectes de la période, et parmi eux les grands prix de Rome : Eugène Baudoin, Jean Zerfuss, Jean de Mailly [13] à orienter leurs recherches vers la standardisation de la construction. De leurs travaux naîtront des procédés techniques performants, procédés qui, par un curieux retour des choses, feront bientôt le triomphe des grandes entreprises et des BET (Bureau d'études techniques). Paradoxalement, la coupure entre ingénierie et architecture en sortira renforcée".

Source: Joseph Abram L'architecture moderne en France - Du chaos à la croissance - Tome 2

C'est seulement à partir des années 50 que la production de logements va progressivement s'accroître de manière importante. Dès la Libération, la préfabrication lourde se développe favorisée par le fait que l'Etat programme des opérations dont la taille est de plus en plus importante.

Notes sur le Point 1

[1]

Le GPRF (issu du Comité français de libération nationale) va cesser son activité à la promulgation de la IV^e République (27 Octobre 1946). Il fonctionnera comme un gouvernement, promulguant des ordonnances, décrets, arrêtés, effectuant les nominations aux emplois. Sa création a permis d'instaurer une légitimité politique en France, à l'opposé du gouvernement de Vichy et de mettre un terme aux manœuvres des anglo-américains pour mettre en place une administration provisoire à leur botte.

[2]

Les ministres communistes de 1944 à 1947

René Arthaud : Santé publique (juin-décembre 1946) – François Billoux : Commissaire aux Régions libérées dans le GPRF d'Alger - Ministre de la Santé publique (septembre 1944-octobre 1945) Reconstruction et urbanisme (janvier-décembre 1946) – Laurent Casanova : Ministre des Anciens combattants et victimes de guerre (janvier-décembre 1946) – Ambroise Croizat : Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale (novembre 1945-mai 1947) - Georges Gosnat : Sous secrétaire d'Etat à l'Armement (août-décembre 1946) – Fernand Grenier : Commissaire de l'Air dans le GPRF – Auguste Lecœur : Sous-secrétaire d'Etat à la production industrielle (janvier-décembre 1946) – Georges Marrane : Ministre de la Santé publique (janvier-mai 1947) – Marius Patinaud : Sous-secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité Sociale (janvier-novembre 1946) – Marcel Paul : Ministre à la production industrielle (novembre 1945-décembre 1946) – Maurice Thorez : Ministre d'Etat chargé de la réforme administrative (novembre 1945-janvier 1946) Vice Président du conseil (janvier-décembre 1946) Ministre d'Etat (Janvier-mai 1947) – Charles Tillon : Ministre de l'Air (septembre 1944-octobre 1945) Ministre de l'Armement (novembre 1945-décembre 1946) Reconstruction et Urbanisme (janvier-mai 1947).

[3]

Le Général de Gaulle dans une conférence de presse, le 3 juin 1945, résumait les différentes solutions institutionnelles, qui, selon lui se présentaient : "Ou bien revenir aux errements d'hier, faire élire séparément une Chambre et un Sénat, puis les réunir à Versailles en une Assemblée Nationale, qui modifierait ou non la Constitution de 1875** ou bien considérer que cette constitution est morte et procéder à des élections pour une Assemblée constituante qui ferait ce qu'elle voudrait. Ou bien, enfin, consulter le pays sur des textes qui serviraient de base à sa Constitution et auxquels ses représentants auraient à se conformer". La Constitution de 1875 avait duré jusqu'en 1940, date de la mise en place du régime de Vichy. Le Général de Gaulle et d'autres personnalités considéraient que les institutions procédant de cette Constitution étaient définitivement caduques. Par contre des hommes politiques tels que Edouard Herriot, représentant du parti radical, très puissant sous la III^e République, militaient pour le rétablissement de cette Constitution.

[4]

Un premier projet de constitution est soumis à référendum et rejeté. Une nouvelle Assemblée constituante est élue le 2 juin 1946 et le projet de Constitution qu'elle élabore sera adopté par référendum le 13 octobre 1946. Le général de Gaulle ayant démissionné un gouvernement, présidé par Georges Bidault, MRP, est constitué. La Constitution sera promulguée le 27 octobre 1946. Si on considère les bulletins blancs et les abstentions, la Constitution n'est adoptée que par 36% des citoyens. Un système politique extrêmement instable - qui s'effondrera en 1958 - se met en place. Comme on le verra ci-après, de 1944 à 1947, le MRU aura trois ministres (plus un qui fera un passage éclair), et de nombreux autres par la suite.

[5]

MRP : Mouvement Républicain Populaire ; ses dirigeants sont issus d'un courant démocrate-chrétien et ont participé à la Résistance ; pendant la période considérée et notamment lors des référendums sur la Constitution, les positions de ce parti sont très proches de celles des gaullistes, qui seront organisés en parti politique (RPF- Rassemblement du Peuple Français) un peu plus tard.

Notes sur le Point 1 (Suite)

[6]

Trente gouvernements vont se succéder de 1946 à 1958, date de la chute de la IV^e République qui durent de un jour à 16 mois. Pourquoi cette instabilité ? Notamment par suite de compromis éphémères entre les partis politiques. A partir de 1947 on assiste à des marchandages instables entre centre gauche et centre droit. Dans ce contexte les communistes sont exclus de toute participation aux gouvernements successifs ; les gaullistes organisés dans le RPF (Rassemblement du Peuple Français) constituent une opposition sur des bases souverainistes. Le Général de Gaulle, quant à lui, développe ses thèses sur la nécessité d'un pouvoir exécutif fort ; il considère qu'il faut rejeter toute tutelle des pays anglo-saxons. A noter que le Président de la République, dans toute cette période, dispose de pouvoirs extrêmement réduits, sans commune mesure avec la situation actuelle. La chute de la IV^e République intervient dans la crise majeure de la décolonisation, c'est à dire la guerre d'Algérie.

D'autres facteurs interviennent, en particulier l'incapacité du pouvoir d'Etat à impulser la constitution de groupes industriels, bancaires ou de services capables d'affronter la concurrence internationale ; de même, les courants souverainistes sont très réticents devant la construction de l'Europe : la crise majeure apparaît au moment où les gouvernements de centre-gauche ou de centre-droit présentent le projet d'une Communauté Européenne de Défense (CED) qui sera rejetée.

[7]

Avant 1967, date de la création du Ministère de l'Équipement, par fusion du MRU et du Ministère des Travaux publics et des Transports on note deux regroupements sans lendemain entre les Travaux publics et le MRU sous les gouvernements Jules Moch puis Chaban-Delmas. Le MRU, créé à la Libération n'est pas constitué ex-nihilo : il "récupère" des services antérieurs, dont certains ont été créés par l'administration de Vichy. Dès sa création, le MRU, malgré le nombre restreint d'agents qui y travaillent est un appareil d'intervention nouveau et puissant au niveau de l'organisation de l'espace. Des outils multiples d'intervention de l'Etat dans l'organisation de l'espace vont se développer.

[8]

Les destructions avaient été produits par la campagne militaire de mai-juin 1940, par les bombardements alliés massifs à partir du printemps 1941, bombardements accentués à partir du printemps 1944, à la veille du débarquement, par les actions de la Résistance et par la répression des troupes allemandes, et enfin par la campagne militaire qui a suivi le débarquement de 1944.

[9]

La France, avant 1945, dominait de vastes territoires en Afrique, en Asie, et quelques territoires dispersés. Des insurrections se sont produites un peu partout avant 1945. Citons la guerre du Rif au Maroc (1921- 1926). La France envoie un corps expéditionnaire de 400.000 hommes contre les 75.000 d'Abd-El-Krim. C'est le général Pétain qui commande les troupes et mène une guerre totale : villages rasés par l'aviation et l'artillerie ; l'armée française ne fait pas de prisonniers ...

[10]

Leader nationaliste, extrêmement populaire à l'époque dans le mouvement national algérien et emprisonné à l'époque.

[11]

La répression a radicalisé le mouvement national où les partisans de l'indépendance vont devenir majoritaires. De nombreux militants nationalistes prennent le maquis. Une aile radicale du mouvement national algérien considère que le passage à la lutte armée pour obtenir l'indépendance est indispensable : celle-ci débutera le 1er novembre 1954.

Notes sur le Point 1 (Suite)

[12]

Le taylorisme, c'est l'Organisation Scientifique du Travail, théorie élaborée au début du XX^e siècle par un ingénieur du nom de Taylor. Le fordisme, c'est la mise en œuvre concrète de ces méthodes par Ford (Usines d'automobiles à Detroit aux USA) avant la guerre de 1945. En Italie avec FIAT, en France avec CITROËN, les mêmes méthodes d'organisation de l'entreprise ont été, avant 1945 mises en œuvre. Elles seront généralisées à un grand nombre d'activités - y compris de services - après cette date. On considère généralement que les méthodes fordistes sont entrées en crise à la fin des années 70. Cette crise soulève les questions suivantes : que propose le mouvement social pour sortir de la crise du fordisme ? Quelles garanties collectives ? Quelle organisation des procès de travail ? Quel nouveau type d'Etat social ?

Quid en ce qui concerne le cadre bâti, et plus généralement l'urbanisme ? "L'urbanisme, tel qu'il s'est développé depuis la seconde moitié du XIX^e siècle (...) s'était clairement inscrit dans le taylorisme, le fordisme, le keynésianisme, le corbuséisme (...), l'urbanisme moderne privilégiait les réponses permanentes, collectives et assez homogènes aux besoins et demandes d'habitat, d'urbanisme, de transports, de loisirs. La production de masse répétitive dans ces domaines permettait d'amortir des équipements fixes coûteux".

Source : François Ascher – Communication présentée le 13 avril 2000 à l'Institut français : reproduite par Le Monde du 18 avril 2000

Le fordisme doit être appliqué à la construction

"Pour réaliser rapidement et économiquement les logements minimum proposés par la nouvelle architecture (Courant d'architecture existant en Allemagne à la fin des années 20 NDLR), on fera appel à toutes les ressources de l'industrie, et, en particulier à ce qui n'est alors que du domaine de la spéculation intellectuelle ou au mieux de l'expérimentation : il s'agit de la production industrielle d'éléments de logements, fabriqués en atelier et montés sur le chantier".

*Source : Anatole KOPP – Quand le Moderne n'était pas un style, mais une cause
Édité par l'Ecole nationale supérieure des Beaux Arts – 1988*

[13]

Eugène Beaudoin (1898-1983)

Premier grand prix de Rome en 1928. Réalise seul ou en association avec d'autres architectes, avant 1940, des opérations à Bagneux, Drancy, Suresnes, ...à Ottawa, Genève et après 1945 des opérations dans diverses villes de France et à l'étranger.

Jean Zerfuss (1911-1996)

Premier grand prix de Rome en 1939 : études de plans de villes, construction de logements et d'équipements en Tunisie avant et après 1945 ; construit de nombreux ensembles de logements ou d'usines.

Jean de Mailly (1911-1975)

Premier grand prix de Rome en 1945. Architecte conseil au Ministère des PTT, puis la Construction. Chargé de la reconstruction de Toulon. Intervient également dans la reconstruction de Sedan et de Marseille. Participe à la construction du quartier de la Défense, notamment le CNIT. Construit de nombreux ensembles de bureaux et d'habitation, des centraux téléphoniques ...

Source pour les architectes cités en Notes : Joseph Abram L'architecture moderne en France – Tome 2 – Du chaos à la croissance

Point 2

Zui é tait Raoul Dautry ? (1880-1951)

Avant la seconde guerre mondiale : polytechnicien et grand commis de l'Etat

1- La rencontre aux Etats-Unis avec le taylorisme – fordisme

Raoul Dautry est d'abord un technocrate. L'efficacité, concept issu de sa formation à Polytechnique et de sa pratique d'ingénieur est le maître-mot de son vocabulaire. Il se rend à New-York en 1912 au Congrès de l'Association internationale des matériaux et il prend connaissance des méthodes d'organisation du travail, des Compagnies de chemin de fer américaines ou de la Carnegie Steel Company ainsi que des innovations techniques qu'il apporte l'usage généralisé du béton et de l'acier. Il s'efforcera d'introduire ces méthodes et ces techniques quand il sera au MRU.

2-Dautry aux chemins de fer : il construit

On peut observer chez Raoul Dautry une étroite symbiose entre la culture de l'ingénieur, gestionnaire de chemin de fer et porteur de la rationalité technique caractéristique des X avec une approche urbanistique.

"Confronté, dans le cadre de la reconstitution de l'appareil industriel, au problème du logement des agents de la Compagnie du Nord, Raoul Dautry va mener, depuis l'implantation de baraquements provisoires en bois le long des voies, une efficace politique de logements progressivement cristallisée sous le vocable de cités-jardins. Dans une logique productive forte, où le logement est un terminal du réseau, on atteint la production de 11 000 logements en moins de deux ans (1920-1921) avec des cités de plus de 800 logements".

Source *Patrice Noviant Remi Baudouï Rapport de recherche sur "Raoul Dautry : naissance de l'urbanisme en France - 1917-1948

Disciple d'Ebeneezer Howard, (Cf annexe page 22) théoricien de la cité-jardin anglo-saxonne, il se propose d'édifier des cité-jardins de cheminots, comprenant des pavillons. Ce type de construction repose à la fois sur des conceptions de rationalité technique et sur ce qu'on appellera plus tard l'association capital-travail ; la cité-jardin pourrait être un système d'intégration sociale voire politique des cheminots (Voir page 21 et suivantes des exemples de cités-jardins construites par Raoul Dautry). Les cités des cheminots du Nord seraient une anticipation, la préfiguration d'un monde meilleur couvert de cités-jardins aménagées humainement dans la paix des foyers et dans celle des peuples. Ces projets n'aboutiront pas. Ainsi, à la cité-jardin de Tergnier, la CGT-U investira les Conseils d'administration de la Cité, y développera les revendications des habitants, mettant en échec la politique de collaboration de classe.

Raoul Dautry poursuivra quelques années sa carrière aux Chemins de fer : en 1928, il est nommé Directeur général du réseau de l'Est. Il construira de grands groupes d'habitations collectives pour les agents du réseau, à Clichy, Asnières, Nanterre. Selon la CGT-U il allie politique sociale et tentative d'intégration des syndicats, qui se heurte aux militants organisés dans les cités et se traduit, comme précédemment dans le Réseau Nord à un échec.

3-Dautry poursuit sa carrière de grand commis de l'Etat

Raoul Dautry sera, avant 1940, successivement chargé de la modernisation de la flotte aéronautique, Ministre de l'armement où il souhaite introduire le taylorisme dans les arsenaux :

"Raoul Dautry (devient) un expert technique d'une gestion sociale territorialisée : il sera membre du Comité d'aménagement de la Région Parisienne qui va produire le premier plan d'urbanisme pour la métropole parisienne : Plan Prost".

Source *Patrice Noviant Remi Baudouï Ouvrage cité

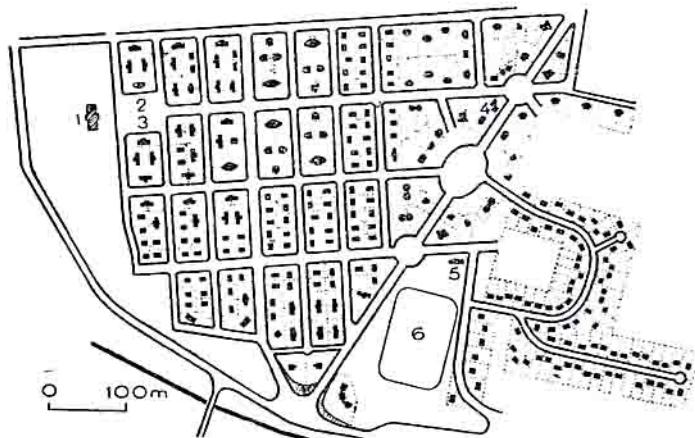
Point 2 Les cité s-jardins construites par Raoul Dautry



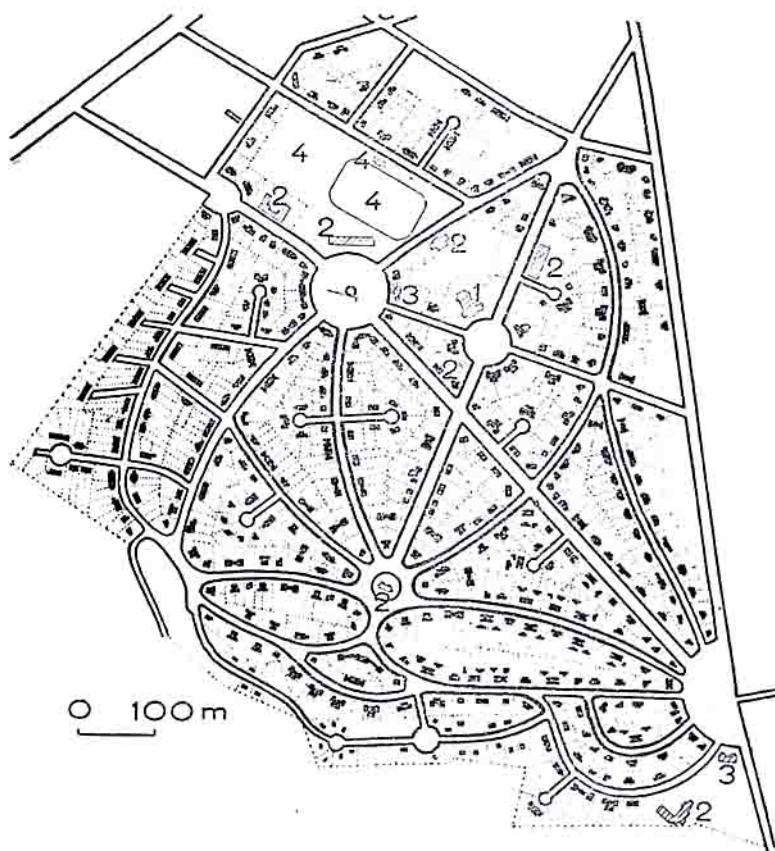
— TERGNIER. CITÉ-JARDIN DES CHEMINS DE FER DU NORD. 1. Salle des fêtes. —
2. Ecoles. — 3. Services médicaux. — 4. Bains-douches. — 5. Coopératives. — 6. Ter-
rains de sports.

Source : Pierre Lavedan
Histoire de l'urbanisme -

Point 2 Les cités-jardins construites par Raoul Dautry



— LONGUEAU. CITÉ-JARDIN DES CHEMINS DE FER DU NORD. 1. Salle des Fêtes. —
2. Ecole maternelle. — 3. Ecole Ménagère. — 4. Dispensaire. — 5. Bains-Douches. —
6. Terrains de jeux.



— LILLE-DÉLIVRANCE. CITÉ-JARDIN DES CHEMINS DE FER DU NORD. 1. Salle des
fêtes. — 2. Ecoles. — 3. Dispensaire et services médicaux. — 4. Terrains de sports.

Source : Pierre Lavedan
Histoire de l'urbanisme -

Point 2 Annexe: Ebeneezer Howard et les cités-jardins

1- Une nouvelle conception de l'urbanisme

"Ebeneezer Howard superpose une conception sociale nouvelle à une forme d'architecture urbaine qui existait avant lui. Il y ajoute une seconde préoccupation : réserver à la collectivité le bénéfice des plus values foncières en la rendant propriétaire du sol qu'elle occupe et il rejoint ici les réformateurs socialistes de 1948. Mais, à leur différence, ce qui compte pour lui est beaucoup plus d'énoncer des principes que de les mettre en œuvre (...). Il a créé deux villes : Letchwork et Welwyn".

2- Comment organiser la ville ?

"Ebeneezer Howard a exposé cette conception de la ville, en 1898 dans un petit livre intitulé : *Tomorrow. A peaceful path to real reform*. D'autres éditions de cet ouvrage seront publiées, sous le titre *Garden cities of tomorrow* (1902 et de 1946).

"Il écrit notamment : *Les deux aimants, aimant-ville et aimant-campagne, doivent être réunis en un seul, dont le double pouvoir attirera les hommes vers la cité-jardin (...). La population de la cité-jardin sera limitée et peu nombreuse. Howard la fixe à 32.000 habitants, 30.000 pour la ville et pour la partie agricole. Ils disposeront ensemble de 2.400 hectares, dont les 5/6, soit 2.000 hectares, formeront une ceinture autour du dernier sixième réservé à la ville. Ces 400 hectares urbains comprendront au centre un quartier administratif et commercial : hôtel de ville, salle de concert, bibliothèque, musée et hôpital. Une galerie circulaire vitrée les enveloppe, avec les magasins de détail. Au-delà, les habitations : 5.500 lots d'une superficie moyenne de 6 mètres sur 40 (minimum 6 sur 30), disposée le long de cinq avenues concentriques, cinq anneaux reliés par des rayons. L'anneau médian, très large (125 mètres), est en réalité un parc de 50 hectares, avec les écoles et les terrains de jeux. Le rayon total n'étant que de 1.125 mètres, il faut cinq minutes de marche pour les atteindre, qu'on vienne du centre ou de la périphérie. Le tout est enveloppé par une zone industrielle avec le chemin de fer et par la frange de ceinture agricole.*

"Ce schéma radio-concentrique n'a rien d'impératif, mais on notera que pour la première fois un réformateur social traitant de l'urbanisme a renoncé au quadrillage. C'est sur les finances de la cité-jardin que Howard fait porter tout son effort. Son idée essentielle étant d'empêcher la spéculation foncière, la collectivité des habitants de la cité-jardin doit être propriétaire du sol. Il s'agit de démontrer que l'opération est possible. La preuve sera faite par un budget équilibré et sincère.

"Howard se défend d'être socialiste. La collectivité des occupants sera propriétaire du sol ; elle ne le sera ni des maisons ni des entreprises industrielles ou agricoles. Même aucun monopole n'est prévu pour les services généraux. La cité-jardin est ouverte aux sociétés, anonymes ou autres. A part certaines servitudes de construction, aucune atteinte ne doit être portée à la liberté individuelle ; encore moins à l'esprit d'entreprise. Le commerce, notamment, restera entièrement libre ; chacun dirigera ses affaires à son gré, n'étant astreint qu'à observer les lois générales du pays.

3- L'influence de E. Howard

"Au lendemain de la guerre de 1914-1918, en Grande Bretagne, aux Pays Bas dans les pays scandinaves, ces conceptions ont été mises en œuvre, ce qui a aboutit à une nouvelle génération de banlieues. C'est surtout le mot de cité-jardin qui a triomphé. Le trait le mieux observé est l'abaissement relatif de la densité de population. Mais souvent, par exemple dans les cités-jardins du département de la Seine, on a renoncé aux habitations familiales pour éléver des immeubles collectifs de quatre étages, parfois même des immeubles-tours de quinze étages (Drancy)." [1]

<u>Source :</u> Pierre Lavedan <u>Histoire de l'urbanisme -</u>
--

Point 2

Dautry, le gouvernement de Vichy et le gaullisme

"Les éclaireurs" :

L'association X Résistance présente les X qui ont participé à la résistance de différentes manières ; elle situe Raoul Dautry dans le groupe de ceux qu'elle nomme "Les éclaireurs" :

"Homme d'autorité, humaniste, Dautry a fait preuve, avant guerre, à la tête des chemins de fer de l'Etat de ses qualités d'innovation et d'organisation". Du 20 septembre 1939 au 16 juin 1940, il est ministre de l'Armement dont il démissionne en adressant une lettre au Président du Conseil où il déclare notamment "résister dans l'espérance et la volonté de vaincre demain, après demain, un jour, en acceptant tout ce que cela comportera de sacrifice total, d'après souffrances pour nous, pour tous les Français.

Raymond Aubrac écrit "Je savais qu'il avait participé à la Résistance au sein du Front National – (celui de la Résistance, pas celui de Le Pen, qui en a usurpé le nom NDLR) - et avait rejeté les offres de Vichy d'occuper un poste ministériel". Toutefois X Résistance écrit : "il reste retranché dans son domaine de Lourmarin (Vaucluse), malgré le désir du Général de Gaulle de l'avoir à ses côtés et il ne participe pas directement à la Résistance".

Vers le ralliement au gaullisme

Le commandant André Manuel, chef de section du BCRA [2] a pris contact avec Raoul Dautry. Devant lui, Dautry se déclare partisan du général de Gaulle. Dautry, toutefois ne partira pas rejoindre de Gaulle. Refusant de servir Vichy, il suivait par l'intermédiaire de ses anciens adjoints les travaux du ministère de la reconstruction de Vichy. Il n'avait pas répondu aux appels des résistants tout en souhaitant ouvertement la victoire des Français libres. Il voulait rester malgré son passé d'homme politique à l'écart d'un engagement autre que celui d'un citoyen opposé au Maréchal. Néanmoins, au fur et à mesure des progrès alliés, quand la victoire sembla désormais à portée de main, la nécessité de préparer sa rentrée politique lui fit envisager sous un autre jour les offres de services qu'il continuait de recevoir.

Son gendre Jacques Lucius ayant pris contact l'été 1943 avec la France libre par l'intermédiaire de Louis Pasteur Valéry Radot, chef du service de Santé nationale de la Résistance, c'est par ce canal que Raoul Dautry était prêt à accepter la présidence du Secours national. Il est nommé à la présidence du Secours national en 1944, puis membre de la commission du coût de l'occupation. Il avait adressé à Londres un message aux cheminots de la nation qui est lu sur Radio-Londres le 23 juin 1943.

"Cheminots français, celui qui vous adresse cet appel de la terre même de France vit parmi vous, près de vous. C'est au nom de la Résistance française qu'il s'adresse à vous... Dans le silence, préparez la libération. La somme de vos actes transformera la lutte actuelle. Libérez notre France ... Vous seuls pourrez au Jour J de l'offensive frapper l'Allemagne d'un coup puissant".

Source : Danièle Voldman

La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1944 Histoire d'une politique

On voit par ce texte que Raoul Dautry partage l'opinion de ceux qui considéraient qu'il fallait attendre le débarquement des troupes alliées pour engager ouvertement l'action à leurs côtés. Par contre diverses organisations de la Résistance intérieure, et, notamment l'organisation armée du Parti communiste considéraient qu'il fallait lutter sans attendre. En ce qui concerne les cheminots, ils menèrent la lutte contre l'occupant, soit en participant aux groupes armés soit, dans l'entreprise où ils menèrent de multiples actions [3].

Vers le ralliement au gaullisme (Suite)

"Raoul Dautry, autoproclamé technicien apolitique, a possédé suffisamment de sens politique pour cesser pratiquement toute activité d'ingénieur pendant l'Occupation" (...). "Raoul Dautry (...) conserve des liens étroits avec des camarades entrés dans le gouvernement de Vichy et en même temps œuvre avec une partie d'entre eux engagés dans Résistance Fer (organisation d'inspiration gaulliste NDLR). De sorte que le discours de maîtrise de l'information, de perception de sa véracité, de sa circulation et de sa transmission fait office chez Raoul Dautry de nouveau discours de légitimation d'une efficacité particulière du temps de guerre et d'occupation. A ce titre, il s'affiche présent dans le débat technique de l'après-guerre".

Marc Olivier Baruch & Vincent Guigueno

Le choix des X : L'Ecole polytechnique et les polytechniciens 1939-1945

Dautry ministre de la reconstruction et de l'urbanisme

L'organisation des pouvoirs publics : le ministère Dautry s'exerce dans les deux cabinets présidés par le Général de Gaulle, le premier du 9 septembre 1944 au 21 novembre 1945 et le second du 1^{er} novembre 1945 au 20 janvier 1946.

René Mayer [4], qui a été nommé ministre des Travaux publics et des Transports le 8 septembre 1944, déclare en 1956, lors d'un hommage à Raoul Dautry : "Ministre des Travaux publics, j'avais hérité de l'administration de Vichy les services de la reconstruction. Je demandai très vite au Président du Gouvernement Provisoire de m'en décharger en même temps que des PTT, d'en faire un ministère spécial que je pouvais assumer en même temps que le rétablissement des voies ferrées, des ponts, des ports maritimes et de la marine marchande. C'est ainsi que Raoul Dautry fut nommé Ministre de la Reconstruction dans le gouvernement du général de Gaulle".

Source : Danièle Goldman

La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1944 – Histoire d'une politique

La séparation entre le Ministère des Travaux publics et des Transports d'avec le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, consacrée par cette nomination, va durer jusqu'en 1967, où la fusion entre les deux ministères sera effectuée à une époque où le Général de Gaulle était revenu au pouvoir et où une conception globale de l'organisation de l'espace avait vu le jour, portée en particulier par un groupe d'ingénieurs des Ponts porteurs de cette conception globale, avec aussi l'idée d'élargir le champ d'action des corps techniques au-delà des travaux publics (16 novembre 1944).

Quelles étaient les propositions des organisations de Résistance sur la reconstruction ?

"Le programme du CNR* est muet sur le thème de la reconstruction en dehors d'un certain nombre de banalités évidentes (...). Le seul parti organisé dans la clandestinité est le Parti communiste. On aurait pu croire que ce parti qui a toujours considéré la planification comme l'un des éléments constitutifs de sa doctrine et qui en tous temps avait tenté de présenter un projet global de reconstruction de la société aurait tenté, pendant l'Occupation, de réfléchir aux problèmes que poserait la Reconstruction après la guerre et même au-delà de cette préoccupation circonstancielle aux caractéristiques d'un aménagement planifié du territoire français.

Source : Anatole Kopp, Frédérique Boucher & Danièle Pauly : 1945-1953 L'architecture de la reconstruction : solutions ou occasions perdues

* Programme du CNR : voir page 9 ci-dessus

Les propositions des organisations de Ré sistance sur la reconstruction ? (Suite)

Or, il n'en fut rien (...). Le Parti communiste se présente comme le meilleur défenseur des intérêts nationaux, de l'indépendance et des valeurs exclusivement françaises (...).

Une telle orientation (...) ne pouvait pas inciter le P.C.F. à adopter, en matière de reconstruction ou d'urbanisme des positions tranchées en faveur de telle ou telle option. Se voulant le défenseur des intérêts de tous les Français, des propriétaires comme des locataires, des techniciens comme des usagers, des modernistes comme des amoureux du passé, le Parti communiste n'avait aucun intérêt à faire des choix (...). Rien d'ailleurs dans le passé du Parti communiste ne le prédisposait à se forger une doctrine en matière d'architecture et d'urbanisme".

Source : Anatole Kopp, Frédérique Boucher & Danièle Pauly : ouvrage cité

Les propositions des intellectuels communistes à la Libération

Il convient de nuancer quelque peu ces observations : à la Libération les intellectuels se mobilisent sur la Reconstruction, en présentant les multiples sensibilités du milieu professionnel. Nous citerons quelques extraits des articles dans 11 numéros – sur les 36 disponibles à la BN – du bulletin de l'Union Nationale des Intellectuels, dirigée par Frédéric Joliot-Curie.

Le Bulletin de l'UNI annonce les nombreuses expositions sur la reconstruction, l'architecture, les multiples conférences animées par des architectes d'opinions diverses : Auguste Perret, René Prost, André Lurçat par exemple. Le Bulletin de l'UNI fait part d'expériences de reconstruction en URSS ou des méthodes de construction aux USA.

L'UNI intervient également sur la politique de la reconstruction :

→ Le Bulletin N° 12 (décembre 1945) relate les propositions du 30° Congrès des Maires de France, à savoir :

- 1- droit de réquisition à accorder aux Maires,
- 2- nécessité de mettre en œuvre une politique du logement accordant aux Maires une autorité suffisante pour toutes les questions d'hygiène et de l'habitation,
- 3- nécessité de créer un corps d'assistantes sociales et urbaines.

→ Le Bulletin N° 17 (janvier 1946) rapporte la position du Comité directeur de l'UNITEC sur les nationalisations que cette association juge insuffisante.

→ Le Bulletin N° 20 (février 1946) indique que l'UNITEC annonce le Congrès technique international qui se tiendra à Paris avec à son ordre du jour, notamment :

- les problèmes de la reconstruction
- (...)
- l'état de la technique dans le monde
- la place du technicien dans la société

Source : Bulletin de l'UNI Numéros 8 à 36 disponibles à la Bibliothèque Nationale

Quelle était la position du milieu professionnel ?

Le 10 novembre 1944, la SADG (Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement) avait adressé au Directeur de l'urbanisme une étude proposant la création d'un ministère de la construction ; cette étude a été déposée au Comité National de Libération de l'Architecture. Elle dénonce la dispersion des services, ce qui "(..) dans la période actuelle conduirait inévitablement à une catastrophe par le désordre qu'elle introduirait. Une coordination des services dispersés s'impose et c'est pourquoi nous proposons la création d'un Ministère de la Construction".

La position du milieu professionnel ? (Suite)

Le SADG propose de regrouper un ensemble de services dispersés et de conférer au futur Ministère les attributions suivantes : la détermination des besoins généraux du pays, l'établissement d'un plan d'ensemble d'équipements du pays, la réalisation de ce plan que le ministre devrait être à même de diriger par l'attribution de moyens financiers, le contrôle des opérations à l'échelle du pays.

Les architectes signataires du texte considèrent que l'organisation de l'espace doit se réaliser à partir des opérations de construction. L'ordonnance du 21 avril qui précisera le décret du 16 novembre 1944 conférera au MRU des attributions plus modestes. Les Ingénieurs des Ponts imposeront une autre logique : l'organisation de l'espace s'effectue par le moyen des voies de circulation, et en premier lieu par les réseaux routiers. A noter cependant que le concept d'aménagement du territoire a été défini par un ministre du MRU ; la position extrêmement fluctuante de la DATAR, qui sera créée en 1966 illustre, au-delà des recompositions des ministères, une incertitude politique pour la positionner au sein de l'appareil de l'Etat.

Quelles sont les conceptions de Dautry en matière d'urbanisme et de (re)construction ?

Dautry constitue le MRU, non pas ex-nihilo, mais à partir de structures déjà existantes, mais dispersées "L'événement capital de l'après-guerre face aux destructions en matière d'habitat, d'équipements sociaux et d'ouvrages d'art est de toute évidence la création par décret le 16 novembre 1944 du MRU (...). C'est au niveau le plus haut qu'allait être traités les problèmes qui, durant toute la période de l'avant guerre avaient été laissés à l'initiative des autorités locales. (A l'époque de Vichy), l'urbanisme avait été hissé au niveau des préoccupations du gouvernement central. Mais ces préoccupations qui n'avaient que peu de rapports avec les vrais besoins, étaient marquées par l'idéologie passéiste et réactionnaire de la pseudo "révolution nationale" et, surtout n'avaient aucune chance d'aboutir à des réalisations quelconques dans une France où les vraies décisions étaient du ressort exclusif de la puissance occupante".

Source : Anatole Kopp, et alii - ouvrage cité

Dans un contexte global de pénurie de logements, hérité de l'avant guerre, la tâche primordiale sera d'engager la reconstruction. Sa doctrine ne paraît pas très précise.

"Son raisonnement est fondé sur la notion de productivité. Privilégier une école de pensée ne reviendrait-il pas à se priver d'une partie de la profession, au moment où la situation impose une mobilisation générale. L'éclectisme est promu au rang de doctrine. Sa culture des formules paradoxales l'aide à créer un nouvel argument autour de la notion de consensus. La reconstruction doit représenter dans son universalité l'esprit, la science et l'art français. Il déclare : j'ai pensé qu'il m'appartenait de m'entourer de quelques-uns des hommes représentant les grands courants de la pensée architecturale et constructive française et de leur confier la double mission, d'une part, de conseiller, lorsqu'il y a lieu, les architectes du ministère, les faisant profiter de leur expérience et les regroupant selon des affinités d'école, d'autre part d'harmoniser par leur travail en équipe les différentes tendances qui doivent se manifester dans un pays de démocratie souveraine".

Source Joseph Abram : L'architecture moderne en France – Tome 2 Du chaos à la croissance

Dautry, en 1945, déclarait :

"Le problème du logement est un problème vital pour la France ; sa renaissance en dépend. Il faut considérer que depuis le début du siècle, la France n'a ni renouvelé ni même entretenu son capital immobilier. Aux taudis de 1914, déjà si nombreux, se sont ajoutés tous les immeubles vétustes que les propriétaires appauvris n'ont pas réparés ; et faute de vrais logements que nous avons en vain réclamés pour les Français, ce sont les garnis insalubres, pourvoyeurs des sanatoria* qui se sont multipliés. Taudis et garnis ont ruiné la santé de l'ouvrier, du paysan, de l'artisan et du petit fonctionnaire, et compromis avec la vie de la famille française la force même de la Nation.

Dautry, en 1945, déclarait : (Suite)

En vérité, cette France que nous aimons tant se meurt lentement dans ses taudis. Il faut l'en tirer de gré ou de force, et pour cela, il faut construire et encore construire quoi qu'il doive en coûter".

*NDLR : la tuberculose a fait des ravages pendant longtemps ; des hôpitaux spécialisés - les sanatoria - tentaient, avec plus ou moins de succès, de combattre la maladie.

Source : Raoul Dautry déclaration du 3 Mars 1945

Dautry et ses collaborateurs se méfient du "moderne", et en particulier de Le Corbusier. Les plans extrêmement radicaux proposés par Le Corbusier pour La Rochelle ou Saint Dié n'aboutiront pas.

"Cet échec ne s'explique pas obligatoirement par les conceptions rétrogrades des usagers et par le manque d'engagement de leurs représentants politiques ; certaines critiques soulevées à l'époque à l'encontre des positions dites d'avant-garde semblent avoir quelques fondements. Les affrontements de la Reconstruction ne se réduisent pas à l'opposition entre des architectes progressistes et des architectes réactionnaires, mais impliquent globalement les luttes des différentes couches d'une société pour la définition des valeurs d'usage (matérielles ou symboliques) d'une nouvelle culture urbaine".

Source : Joseph Abram : Ouvrage cité

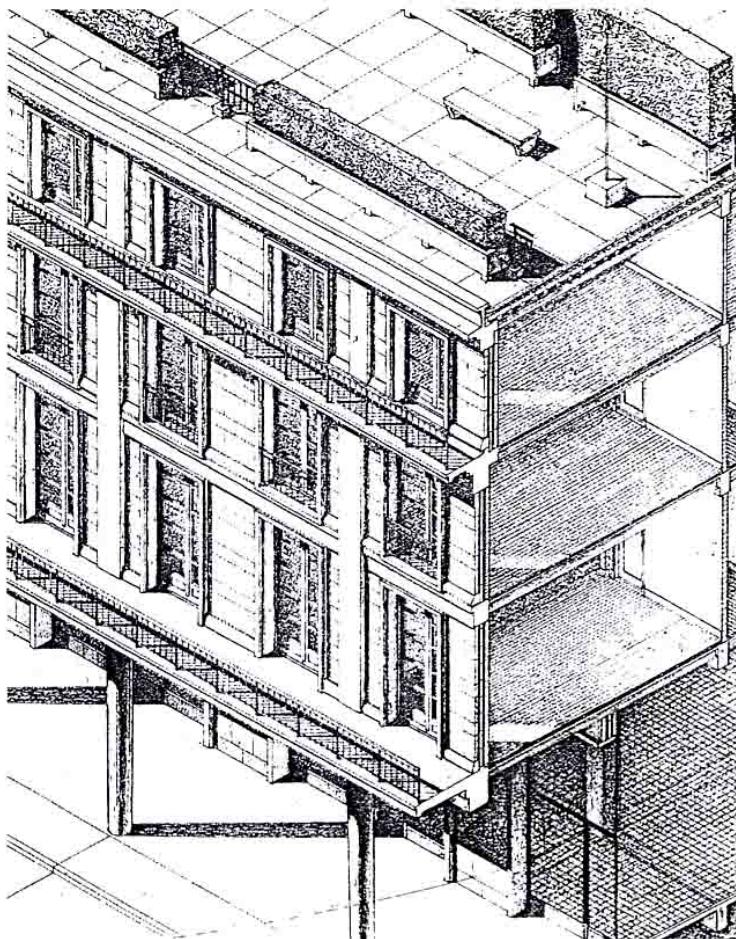
Comme on l'a vu plus haut, nous ne sommes pas, en 1944, dans une période où des courants radicaux ou utopistes portés par une organisation politique se développent, mais dans une période d'union nationale. Dautry définit l'urbaniste comme un clinicien attentif à protéger la cité dont il a la charge. Il ne s'agit pas de bouleverser les règles historiques qui ont présidé au développement des agglomérations. La modernisation des voies de circulation procède du remodelage et non de la transformation radicale de la ville. Il est formellement recommandé que les recherches et l'élaboration des plans se fassent sur le terrain en liaison avec les intéressés. L'éclectisme dont on a parlé plus haut le conduit à passer les commandes à des architectes aussi divers qu'Auguste Perret (Le Havre), [5] ou Lurçat [6] (Maubeuge). Raoul Dautry commande, en 1946, à Le Corbusier [7], le bâtiment appelé "La cité Radieuse".

"Le Havre : le triomphe du rationalisme

La reconstruction du Havre fut confiée à l'architecte Auguste Perret. Le souci d'économie et de rapidité de la construction l'on conduit à la normalisation, donc à l'industrialisation du bâtiment. Ces principes aboutissent à la trame, quadrillage de 6,24 m de côté, qui obligeai les architectes à faire leurs plans, non seulement en fonction des normes imposées, mais aussi de l'économie. La diversité attendue de la pluralité des architectes réunis autour de Perret ne s'est pas concrétisée et il ressort de l'ensemble une incontestable pauvreté d'inspiration et de réalisation".

Source : Pierre Guinchat Marie-Paule Cholet, Lisette Gaillardot - Il était une fois l'habitat - Editions du Moniteur - 1981

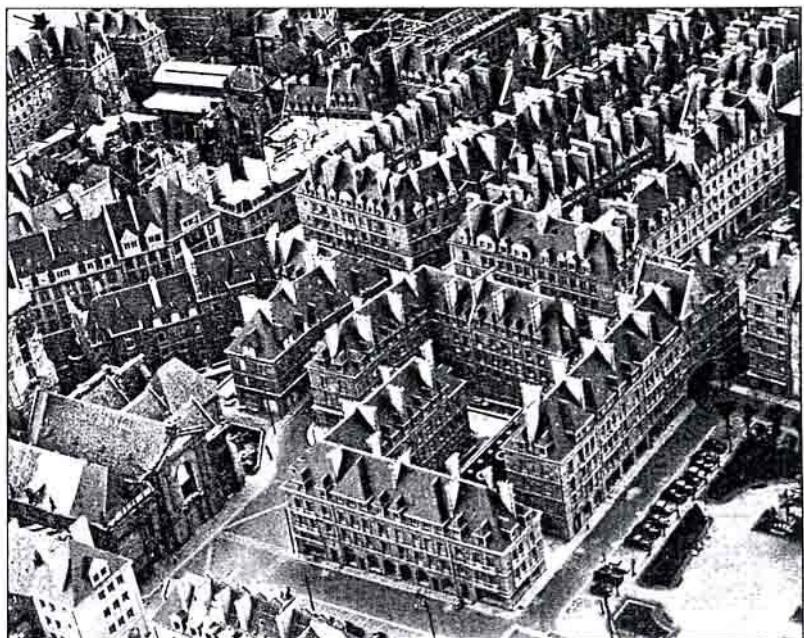
Les enjeux de la Reconstruction en 1945



Le Havre
Le triomphe du rationalisme

Saint-Malo
La reconstruction à l'identique

La reconstruction à l'identique caractérise les premiers projets : Gien, Blois, Saint-Malo. Mais à la suite de l'intervention de Raoul Dautry, la décision fut prise d'adopter une forme de construction plus contemporaine pour certaines grandes villes très sinistrées comme Le Havre ou Toulon. Selon l'une ou l'autre de ces conceptions, on a abouti à la réalisation de projets d'urbanisme d'inspiration traditionnelle ou fonctionnaliste.



Point 2 Les principaux textes relatifs à la Reconstruction adoptés sous le Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) et ultérieurement sous le Ministère Dautry

A l'époque du GPRF

Le 9 Août 1944 est publiée l'ordonnance rétablissant la légalité républicaine. Comme on le verra par la suite, un certain nombre de lois de la période de Vichy concernant la reconstruction ou l'urbanisme seront les unes abrogées, les autres partiellement modifiées.

3 juin 1944

Ordonnance du 3 juillet 1944 sur la reconstitution d'urgence.

9 août 1944

Ordonnance rétablissant la légalité républicaine.

3 juin 1944

Décret sur l'exécution des travaux en cas de reconstitution d'urgence.

Ce décret et l'ordonnance du 3 juillet attribuent aux municipalités des pouvoirs étendus pour l'établissement des plans de reconstruction et l'établissement des matériaux nécessaires à la remise en état des installations sinistrées.

Sous le Ministère Dautry

16 novembre 1944

Décret créant le MRU.

29 janvier 1945

Instruction relative à l'extension du champ d'application des Lois provisoirement en vigueur relatives à la reconstruction.

Ordonnances du 10 avril 1945

Ordonnance N° 45-609 : sur les travaux préliminaires à la reconstruction et les décisions provisoires fixant la participation financière probable et les avances de l'Etat.

Ordonnance N° 45-610 relative aux modalités d'application de la législation sur la reconstruction et sur l'intervention des associations de sinistrés.

Ordonnance du 21 avril 1945

[°]Relative aux attributions du MRU, qui est chargé de l'ensemble des questions touchant à l'urbanisme l'habitat, et la construction, y compris la lutte contre les taudis et les îlots insalubres, et la réparation des dommages de guerre commis aux biens.

[°]L'ordonnance crée les Inspecteurs généraux et les délégués départementaux et le Conseil supérieur de la reconstruction et de l'urbanisme.

[°]Pour ce qui concerne les dommages de guerre, le MRU est chargé d'établir le plan général de la reconstruction dans le cadre du Plan de l'économie nationale.

Arrêté du 11 mai 1945

Portant délégation de signature ; il étend de façon considérable les attributions des délégués départementaux du MRU.

Point 2 Les principaux textes adoptés sous le Ministère Dautry (Suite)

Décret du 21 juin 1945

Décret relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées

8 ordonnances du 8 septembre 1945

Ces ordonnances complètent et modifient sur un grand nombre de points la législation sur la reconstruction. Elles sont complétées par des décrets d'application.

Ordonnance N° 45-2060

Elle porte extension de la législation des dommages de guerre aux dommages d'occupation.

Ordonnance N° 45-2063

Elle détermine un régime spécial pour la réparation des dommages causés aux exploitations agricoles ou artisanales rurales.

Ordonnances N° 45-2058 & 45-2061

Elles modifient des lois du 11 octobre 1940 & du 12 juillet 1941 sur divers points.

Ordonnance N° 45-2062

Elle modifie les dispositions relatives à la reconstruction des bâtiments et services publics.

Ordonnance N° 45-2064

Elle complète l'ordonnance N° 45-609 du 10 avril en permettant à l'Etat ou aux associations syndicales de reconstruction d'édifier des immeubles d'habitation à caractère définitif destinés au logement des sinistrés dont la présence dans certaines agglomérations serait de nature à favoriser la reconstruction ou la reprise économique.

Ordonnance N° 42-2059

Cette ordonnance applique la législation de la métropole à la France d'Outre-mer, à l'Algérie.

Ordonnance N° 42-2065

Elle crée un groupement national, dénommé l'organisation nationale pour les cantonnements ouvriers de la Reconstruction.

Ordonnance du 11 Octobre 1945

Elle définit des mesures exceptionnelles et temporaires pour lutter contre la crise du logement.

Ordonnance du 27 Octobre 1945

Cette ordonnance définit le permis de construire.

Ordonnance du 26 Octobre 1945

Création du FNAH – Fonds National pour l'amélioration de l'habitat. NB : Ce fonds est l'ancêtre de l'actuelle ANAH.

Parmi ces textes, nous signalons :

Le décret du 16 novembre 1944 créant le MRU.

L'ordonnance du 21 avril 1945 définit ses attributions.

L'ordonnance du 8 septembre 1945 donnant pouvoir à l'Etat et aux associations syndicales de reconstruction d'édifier des immeubles.

L'ordonnance du 27 octobre 1945 qui institue le permis de construire.

Notes sur le Point 2 Mémoire du syndicalisme Le MRU- Trois ministres 1944-1947

Première partie

[1]

Les cités-jardins d'Ebeneezer Howard

"Les thèses d'Ebeneezer Howard ont rapidement acquis une audience internationale (...). Des actions nationales du mouvement des garden towns ont été créées dans la plupart des pays d'Europe et jusqu'en Russie avant la Révolution. Ces idées feront leur entrée en Allemagne en 1902 et seront adoptées par le mouvement réformateur qui y trouvera réponse à nombre de ses interrogations, et surtout une alternative à la ville géante de la société industrielle, immorale et corruptrice. Les thèses de Howard permettent aux réformateurs d'envisager une transformation complète du territoire en créant petit à petit, à l'échelle de tout le pays, un réseau de villes-jardins, chacune autosuffisante sur la plan économique et culturel."

Anatole KOPP - Quand le moderne n'est pas un style, mais une cause - Ecole nationale supérieure des Beaux Arts - 1988

[2]

Le BCRA (Bureau Central de Renseignements et d'Action) dirigé depuis Londres par le Général de Gaulle prendra le contrôle de toute la Résistance d'obédience gaulliste. Il fonctionne selon les méthodes des services secrets, avec des réseaux d'agents en France occupée. Ce mode de fonctionnement est tout à fait différent des organisations de résistance créées par les partis politiques, et pour l'essentiel par le Parti communiste français. Le BCRA naviguait en eaux troubles : comme les organisations d'espionnage, il utilisait des agents doubles, dont la position - Vichy ou la Résistance - était difficile à déterminer.

"Le véritable exécutif était le BCRA que de Gaulle avait créé (...). C'est le BCRA qui assurait la liaison avec les Britanniques et demandait au Secret Operation Executive (SOE) toute la logistique nécessaire, c'est à dire les liaisons radio, les envois d'agents ou leur rapatriement, la venue en Angleterre de personnalités qui ralliaient la France exilée (...). Le BCRA avait la réputation d'être un organisme très secret à tendance réactionnaire".

*Raymond Aubrac
Où la mémoire s'attarde*

Comment Raoul Dautry a pris position entre Vichy, de Gaulle et la Résistance ?

"Raoul Dautry, autoproclamé technicien apolitique, a possédé suffisamment de sens politique pour cesser pratiquement toute activité d'ingénieur pendant l'Occupation" (...). "Raoul Dautry (...) conserve des liens étroits avec des camarades entrés dans le gouvernement de Vichy et en même temps œuvre avec une partie d'entre eux engagés dans Résistance Fer (organisation d'inspiration gaulliste NDLR). De sorte que le discours de maîtrise de l'information, de perception de sa véracité, de sa circulation et de sa transmission fait office chez Raoul Dautry de nouveau discours de légitimation d'une efficacité particulière du temps de guerre et d'occupation. A ce titre, il s'affiche présent dans le débat technique de l'après-guerre".

*Marc Olivier Baruch & Vincent Guigueno
Le choix des X
L'Ecole polytechnique et les polytechniciens 1939-1945*

[3]

Le film "La bataille du rail" (1946) a été créé par René Clément. Il utilise à la fois des acteurs professionnels et des amateurs ; il a rassemblé des documents et des reconstitutions. Il commence en 1940 et se termine à la Libération. Il illustre la résistance des cheminots et notamment des activités de sabotage de trains, leur propre outil de travail, actions qui se sont mises en œuvre après des débats difficiles parmi les salariés. "La bataille du rail" a été le premier film important à traiter de la Résistance française.

[4]

René Mayer (1895- 1972)

Il a un profil assez différent de Dautry et des deux ministres communistes qui vont lui succéder au MRU. Avant 1940, c'était un homme d'affaires qui s'occupait d'importations de charbon et qui a travaillé en 1937 sur l'organisation de la SNCF récemment constituée. Il rejoint Alger en 1942 et devient membre du Comité français de la Libération nationale. Il est nommé ministre des Travaux publics et des Transports le 9 septembre 1944 par le Général de Gaulle. Député radical en Algérie (qui est alors territoire français) de 1946 à 1956, il sera plusieurs fois ministre de 1948 à 1952 et Président du Conseil en 1953. Il sera président de la Haute autorité de la CECA - ancêtre de l'Union Européenne - de 1955 à 1957.

"Ce grand bourgeois conservateur, sorte de patricien avait bénéficié comme Juif d'un régime de faveur sous Vichy avant d'avoir rallié Giraud (qui avait tenté de prendre la relève de Vichy avec l'appui des Anglo-saxons NDLR), puis de Gaulle. Mais je ne parvenais pas à le considérer avec hostilité parce qu'il me semblait personnaliser le type d'homme que mon père respectait le plus".

Raymond Aubrac (ouvrage cité)

[5]

Auguste Perret (1874-1954)

Né à Bruxelles. Crée en 1905 une entreprise spécialisée dans le béton armé, matière d'utilisation encore rare. Construit de nombreux bâtiments avant la première guerre mondiale et après celle-ci. En 1945, il est nommé architecte en chef de la ville du Havre : il établit le plan des quartiers centraux, construit l'Hôtel de ville et l'église St Joseph (1945-1954). Il construit à Amiens la place de la gare, la tour qui porte son nom -très controversée à l'époque (1943-1954), le centre de Saclay et divers autres immeubles.

[6]

André Lurçat (1894-1970)

Construit dans les années 20 et 30 des bâtiments de style moderne. Séjourne en URSS de 1934 à 1937 ; à noter qu'en URSS, à cette période les mouvements architecturaux très novateurs, voire utopistes des années 20 ont cédé la place à un courant pragmatiste, voire productiviste. Il s'engage dans la Résistance dans les organisations du Parti communiste. Il est chargé en 1945 de la reconstruction de Maubeuge et construira, à Maubeuge et ultérieurement dans de nombreuses villes de multiples bâtiments.

[7]

Charles-Edouard Janneret, dit le Corbusier (1887-1965)

Le Corbusier manque de commandes avant et pendant la seconde guerre mondiale. Il publie en 1942 La Charte d'Athènes, ouvrage considéré comme la bible du fonctionnalisme dans le domaine de l'urbanisme. Il reçoit la commande de la Cité Radieuse par Dautry, puis d'un nombre important d'édifices privés, publics ou religieux en France comme à l'étranger. Il demeurera à l'écart de la production du logement de masse ou de grandes réalisations comme le siège de l'ONU à New-York, le palais de l'UNESCO à Paris. Il ne pourra mettre en œuvre ses théories radicales de réorganisation de la ville.

NDLR : Raoul Dautry quitte le MRU fin 1945 pour créer, avec Frédéric Joliot-Curie le Commissariat à l'énergie atomique. Il préconise le site de Saclay. Il sera le premier administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (1945-1951). Il se retirera ensuite à Lourmarin (Vaucluse) dont il est maire jusqu'à son décès.

Point 3

Le ministère Billoux

L'organisation des pouvoirs publics.

Cabinet Félix Gouin : 26 janvier 1946-11 juin 1946

➤ *Ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme : François BILLOUX*

Félix Gouin qui est socialiste est élu par l'Assemblée élue le 21 Octobre 1945 - dont la fonction essentielle est d'élaborer une nouvelle constitution - avec une très large majorité (497 voix sur 555). Il constitue un ministère tripartite : 7 socialistes, six républicains populaires et six communistes.

Cabinet Georges Bidault : 24 juin 1946-28 novembre 1946

➤ *Ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme : François BILLOUX*

Une nouvelle assemblée sera élue le 2 juin 1946. Un nouveau gouvernement tripartite est formé sous la présidence de Georges Bidault.

Qui était François Billoux ?

(1903-1978)

François Billoux, employé à Roanne, adhère aux Jeunesses Socialistes en 1917. Au Congrès de Tours (25 décembre 1920) de la SFIO (Section Française de l'Internationale Socialiste) la majorité des congressistes - 3.208 voix - décident d'adhérer à la III^e Internationale et fondent le Parti communiste français; les minoritaires (1022 voix) décident de rester à la SFIO et à la II^e Internationale socialiste. François Billoux adhère au Parti communiste français. En 1926, il entre au Comité Central du Parti Communiste, plus particulièrement chargé des questions antimilitariste. Il devient responsable du PCF de la Région de Marseille en 1934 ; il est élu député en 1937.

Il est "commissaire politique" durant la guerre d'Espagne et entre au Bureau Politique du PCF en 1936. Emprisonné en 1940 pour son opposition à la guerre il vit et milite à Alger. En 1945-1947, il est plusieurs fois ministre (voir ci-dessus). Il sera réélu député jusqu'à sa mort en 1978.

Le ministre du MRU

Nommé au MRU le 29 janvier 1946, F.Billoux ne ménage pas ses critiques à l'encontre de son prédécesseur; il entend mettre en œuvre une conception militante de son action publique ; il définit quatre orientations

1- reloger les sinistrés par tous les moyens

2- terminer le déblaiement et le déminage

3- commencer la construction définitive avec les matériaux disponibles tout en travaillant à la mise au point des plans d'urbanisme

4- poursuivre rapidement la liquidation des dommages de guerre

Ce programme entrera en application dès février 1946. Ainsi il envoie le 2 février 1946 un télégramme aux délégués départementaux leur enjoignant d'entreprendre d'urgence la réparation de chaque immeuble réparable, d'interdire la démolition de tout immeuble susceptible d'offrir un abri même provisoire aux sinistrés, de supprimer toute entrave à l'initiative des sinistrés désireux de relever eux-mêmes leurs maisons détruites. "A la Reconstruction, Raoul Dautry fut remplacé par François Billoux, député communiste des Bouches du Rhône que j'avais connu à Marseille. Celui-ci me confia un poste important : les services extérieurs. Cette nouvelle activité me conduisit dans toute la France et m'impliqua dans tous les rouages de l'administration fort complexe de l'époque. La confiance du ministre et de son équipe m'appelait souvent, au sein du Cabinet, à participer aux débats de fond, comme l'élaboration de la loi sur les dommages de guerre. Je continuai par ailleurs à superviser les travaux de déminage".

Raymond Aubrac (ouvrage cité)

Nous avons indiqué ci-dessus quatre points d'orientation du ministre. Nous publions ci-après de larges extraits de son intervention le 4 avril 1946 au Congrès du syndicat CGT du MRU, qui s'est tenu les 2, 3, 4 avril 1946, où il détaille de manière assez précise son programme.

"...). Je suis convaincu (...) que votre Congrès, comme celui de tous les fonctionnaires, ouvriers de la CGT, qui prépare l'organisation de son Congrès national, aura à résoudre, notamment, voir comment il est possible de réaliser, au plus vite, le redressement et la renaissance de la France, auxquels vous êtes, vous aussi intéressés.

"Je voudrais personnellement vous dire quelques mots pour vous expliquer comment je vois la question, ce qu'il faudra faire, dans les jours et les mois qui vont suivre.

"Vous savez certainement, comme moi, que le MRU n'a pas, précisément, une bonne presse. Je crois, entre nous, que le Ministère a recueilli la presque unanimité contre lui. Dans mes diverses conversations, j'ai recueilli les opinions de tous les maires, conseillers généraux et des sinistrés eux-mêmes. J'ai dû prendre de nouvelles dispositions que j'ai soumises à l'Assemblée constituante [1]. Il est évident que tous ceux qui ont affaire au M.R.U. ont, eux aussi, des questions à poser. Malheureusement, ils ont le sentiment qu'il y a une coupure entre la masse des sinistrés et le Ministère. En utilisant les compétences des Administrateurs des villes et du Conseil général, j'espère que la coupure sera supprimée et qu'ainsi bien des difficultés seront aplaniées.

"A mon arrivée au Ministère, j'ai eu la nette impression que j'avais affaire à un appareil construit non pour les besoins des gens, mais construit par l'Administration pour l'Administration. Ma tâche à réaliser est de fixer le cadre du développement de l'Administration.

"Je pense que l'existence d'un secrétariat général [2] ne peut qu'aboutir à une coupure entre le ministre et l'administration.

"Dans quelques jours, vous connaîtrez la nouvelle composition des Directions. Je considère que trois doivent suffire au M.R.U. : celle des dommages de guerre, celle de l'Urbanisme et du Logement, celle des Travaux et Matériaux. Je dis trois seules directions. Je ne parle pas de la Direction des personnels et du Budget, qui, dans le précédent Ministère, était séparée. Chacune ne doit plus avoir un service pour le personnel.

"Cela ne peut satisfaire un ministre qui veut commander.

"J'ai déjà dit que je voulais décentraliser [3]. Je demanderai aux Délégations départementales un travail plus grand. Le délégué devra avoir une liaison plus étroite avec les conseillers généraux, les préfets. [] Ils étudieront ensemble le détail des problèmes régionaux, en tenant compte des lignes générales fixées par le Ministre lui-même et acceptées par l'Assemblée nationale.

"Tout d'abord, on peut pas tout faire de Paris. Je veux que, maintenant, l'on ne puisse dire qu'au Ministère de la Reconstruction, on ne fait rien. Je suis décidé à porter le fer rouge jusqu'au bout, même si les hommes sont défendus par la CGT ou par un parti ouvrier, même par le mien. Trop d'agents considèrent que la Reconstruction est faite pour eux [4] ! Non Ce sont eux qui sont faits pour la Reconstruction. Je porterai également le fer rouge chez les entrepreneurs. Des scandales m'ont été signalés dans divers départements, notamment dans la Charente-Maritime, Seine & Oise, Calvados, Seine-Inférieure et d'autres départements encore. Il est évident que tout ne peut pas être réglé de Paris. Je ne veux désormais connaître qu'un seul responsable : le délégué départemental. S'il travaille bien, il recevra des félicitations ; nous l'aiderons. S'il travaille mal, c'est qu'il est incapable ou qu'il n'a pas les dispositions voulues ; alors nous le remplacerons. Je ne veux cependant pas fixer de cadres rigides par ville ; les Délégations départementales ne peuvent travailler partout de la même façon. Il y a trois catégories bien nettes à distinguer :

"1°- Les départements sinistrés dans l'ensemble, tels le Calvados. Là, le délégué départemental doit avoir à sa disposition un organisme souple, dirigeant les divers secteurs ;

Discours de J. Billoux, le 4 avril 1946 au Congrès du Syndicat du personnel du MRU des 2,3,4 avril 1946 (Suite)

"2°- Les poches [5] : Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure, Charente-Maritime. Le délégué départemental doit être dans la poche même, là où le travail est à faire. Il ne doit pas être seulement un administratif, mais un constructeur. C'est l'outil à la main qu'on voit l'homme. Dans les départements où il y a des poches, la composition est donc différente ;

"3°- Les départements du Sud-est, en dehors du Vercors, où les sinistrés sont répartis, sans gros dégâts. Une autre formation sera nécessaire

"Des règles doivent être fixées. Un effort décisif sera fait sur certains points. Malheureusement :

"- 1°- Il n'y a pas assez de matériaux ; la production augmente cependant chaque jour.

"- 2°- Les crédits aussi doivent être arrachés à mon collègue des Finances.

"Pour qu'il n'y ait pas de chômage, les matériaux devront être utilisés d'une façon judicieuse, et il y a un troisième facteur : la main d'œuvre. Il ne faudra pas disperser nos efforts, mais les concentrer. Sur les matériaux, il y a beaucoup à dire. Hier, j'étais à Mantes dans une cimenterie – et cependant on fait venir du ciment de Gisors. A Saint Etienne, le maire m'a signalé que l'on avait coupé du bois dans la forêt proche. On l'a envoyé en Seine-et-Marne et on lui fait parvenir du bois de la Région Parisienne. Les maires de Tours et de Saint-Pierre-des-Corps m'ont informé qu'il manquait des matériaux que l'ont continué à entasser dans le camp du Ruchard, pour construire une école militaire pour laquelle il n'y a pas de crédits (ils seront peut-être votés en 1947). Si les matériaux manquent chez nous, il y en a peut-être ailleurs ; il faut les ramener chez nous.

"Je désire, d'autre part, appliquer le commandement unique à tous les échelons.

"Je liquiderai très rapidement les quelques brebis galeuses qui se sont infiltrées parmi nous, ceci afin de redonner confiance au ministre, à vous-mêmes, à l'ensemble de la population.

"On m'a reproché d'avoir dans mon Cabinet d'anciens camarades. Je les ai choisi parmi ceux qui, de 1940 à 1944 n'ont pas travaillé pour l'ennemi, ne se sont pas compromis en s'embauchant pour envoyer des travailleurs au S.T.O. J'ai préféré avoir près de moi des gens, qui souvent le fusil à la main, luttaient contre les Allemands. J'espère ne pas avoir ainsi dans ma maison des personnes ayant la volonté de nous discréditer, peut-être arriverai-je au vrai, au seul moyen de travailler pour notre grande tâche, et je suis certain que vous ferez de même dans chaque Délégation départementale.

"Cela presse. C'est très urgent. On me reproche de ne pas avoir tout réglé. Je ne puis faire en 24 heures ce qui demande plusieurs semaines. Il y a deux méthodes : la première, m'enfermer seul avec un de mes collaborateurs directs ; la seconde, aurait consisté pendant un mois à un mois et demi, à visiter les différentes régions de France. Il n'est pas intéressant de visiter les ruines qui toutes se ressemblent. Cela n'est pas le travail d'un ministre. Cela fait bien pour les photos, mais n'avance pas le travail pour les sinistrés. J'ai préféré voir les maires, les préfets, les conseillers généraux, les entrepreneurs. J'ai vu également des artisans, des ouvriers du bâtiment, qui ont des contacts fréquents avec l'Administration. Je désire collaborer avec eux ; ils ne sont pas des commissaires politiques, mais m'indiqueront dans quelles conditions on travaille dans les Délégations. Ils ne sont pas là pour remplacer les délégués départementaux qui sont les responsables. Je ne veux pas aliéner l'indépendance de votre organisation syndicale. Si la Direction de votre Ministère est de la CGT et d'un parti ouvrier, il est indispensable pour vous et pour moi que, dans le cadre de l'Administration, tout se règle de la même façon. Si, au nom du gouvernement, certaines choses ne sont pas d'accord avec les intérêts de votre syndicat, la seule différence avec autrefois, c'est que nous les discuterons dans l'esprit de deux groupements d'hommes qui veulent se comprendre. Je veux conserver votre indépendance et ne ferai rien pour l'aliéner.

Discours de J. Billoux, le 4 avril 1946 au Congrès du Syndicat du personnel du MRU des 2,3,4 avril 1946 (Suite)

"Vous allez avoir à me faire un certain nombre de suggestions. J'ai déjà reçu une délégation de la CFTC [6] qui m'a présenté un projet de réorganisation. Les Directions ne sont pas encore installées ; le ministre décidera et choisira ses hommes. Les directeurs formeront l'ossature générale, donneront les méthodes de travail pour obtenir plus de rendement dans les Délégations départementales. Je puis vous le dire : je modifierai pas mal de Délégations ; je réunirai les délégués départementaux tous ensemble ou par groupes de départements. Je verrai comment organiser les Bureaux, utiliser les hommes dans les Délégations. Ce n'est tout de même pas un problème insoluble. Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement.

"Vous auriez peut-être désiré que les fonctionnaires du MRU soient dans les Commissions départementales ; je ne l'ai pas fait, ne voulant pas que vous soyez juge et partie.

"La position est beaucoup plus simple si vous êtes en dehors, avec les contacts que vous avez fréquemment avec le Syndicat du bâtiment. ; je saurai si la Délégation départementale ne marche pas bien.

"Quand vous aurez réfléchi, vous verrez que c'est une bonne solution. Je suis prêt, si vous avez une autre opinion, à l'étudier pour obtenir un meilleur rendement. Notez bien que je n'ai pas l'intention de solutionner toutes ces questions devant vous.

"Je veux avoir avec votre syndicat, à Paris, les rapports les plus cordiaux, rapports de travail, rapports d'amitié. Mais il ne faut pas confondre travail et amitié. On a critiqué le travail de la Commission de classement ; j'ai reçu beaucoup de protestations. Certaines ont trouvé des solutions, sauf celle du ministre. Je n'ai pas l'intention de perdre trop de temps sur cette question. Je désire cependant connaître les cas pour lesquels la décision n'est pas bonne ; j'étudierai les dossiers présentés par les syndicats.

"Quant aux statuts, je ne veux pas vous faire de promesses. Le gouvernement va poursuivre l'étude d'un plan définitif. Tous les fonctionnaires vont être reclassés, le problème va donc être revu ; les Administrations dont les dossiers seront prêts obtiendront peut-être plus vite quelque chose.

"J'en arrive à ma conclusion. Je voudrais nous orienter vers la constitution d'un cadre permanent du Ministère ; ce ne sera peut-être pas le MRU, mais le ministère du Logement et de l'Urbanisme. A côté de la Reconstruction, il y a tant de choses à faire : remplacer tous les taudis de notre pays. Il faudra des Sociétés Immobilières, qui considéreront le logement comme un service public, des HBM ou des offices d'un autre genre. Il faudra rattacher chez vous ces diverses sections dirigées par une grande direction du Logement

"Au début, j'ai entendu beaucoup de critiques sur certains agents. Dans chaque conférence, j'ai expliqué qu'il ne faut pas confondre, si certains individus ont pu se glisser au sein du MRU ; mais la majorité est composée d'honnêtes gens. Si je pensais le contraire, je le dirais avec la même brutalité et la même franchise. On a recruté du personnel venant de tous les horizons ; il n'était pas préparé pour un tel travail . Ils n'ont pas tous senti le développement du Ministère dans lequel ils pensaient servir quelques mois. Ma nouvelle Administration va les passer au crible. ; j'espère que maintenant chaque homme ou chaque femme aura l'ambition de travailler dans l'intérêt de la Nation.

"Il faut que votre syndicat aide à former des gens dignes d'être intégrés dans le cadre définitif du Ministère, des gens jeunes. On raconte qu'il n'y a pas d'hommes en France ; il n'y en a pas quand on ne veut pas en trouver (Applaudissements).

"Ne doit-on pas s'incliner devant les mineurs, devant les gars du bâtiment, les ouvriers d'une usine que je visitais hier. Ils travaillent sans toit, les pieds dans la boue ; ils produisent cependant le même nombre de wagons qu'en 1938. Mais il y a une raison à cela : la Direction travaille avec les Syndicats ; sept camarades participent à la Direction. [7]

"Je reconnaissais qu'au MRU ce ne serait pas facile ; il y aura quelquefois des difficultés.

Discours de J. Billoux, le 4 avril 1946 au Congrès du Syndicat du personnel du MRU des 2,3,4 avril 1946 (Suite)

"Mais il faut travailler ensemble ; il faut nous chercher pour nous trouver les uns les autres. Vous avez un ministre qui vous comprendra bien ; mais ne comptez pas uniquement sur lui, mais sur vous et votre syndicat. Ce serait trop simple. Si votre ministre est issu de la classe ouvrière, il a le droit d'être plus exigeant que le ministre sortant, car il ne veut pas laisser corrompre la classe ouvrière. Il ne laissera pas trafiquer avec l'essence ni avec autre chose. Celui qui sera pris le paiera chèrement. Vous resterez, le ministre, lui s'en va.

"A ce moment, on critiquera le Ministère ; vous aurez manqué la grande tâche qui est à accomplir. Si le ministre est dur, n'est-ce pas dans votre intérêt, dans l'intérêt de la Nation, par vous-mêmes.

"Vous allez poursuivre la grande œuvre de la Reconstruction : vous obtiendrez plus de critique que de louange, soyez en sûrs. Vous aurez un passé moins glorieux que ceux ayant accompli des actes héroïques ; mais n'est-ce pas quelque chose que de donner un toit à tous les sinistrés ? Cette gloire en vaudra bien d'autres : ce sera votre raison de vivre pour la renaissance de la patrie".

Source : Reconstruisons – Journal du Syndicat CGT du MRU N°3 – Mai 1946 -Document de la Bibliothèque Nationale- Dépôt légal des ouvrages

Des approches différentes entre Dautry et Billoux ?

"(...) Billoux s'opposait à son prédécesseur, qui était Dautry, le premier des grands commis de l'époque qui avait une équipe de très hauts techniciens où tout le monde sortait plus ou moins de polytechnique ou de centrale. Nous on était déjà un peu plus prolos. Les gens de Dautry avaient une formule dont nous nous moquions chez nous et qui était : il faut penser la reconstruction française (...).

"La politique de Billoux s'exprimait ainsi : il y a actuellement X milliers de gens - je dis X parce que je ne connais pas le chiffre - qui couchent sous la tente et où ils peuvent ; il faut les reloger de toute urgence, n'importe comment ; réparons ce qui est réparable ; utilisons ce qui est utilisable (...).

"Tout cela montre le conflit qu'il y avait à mon échelon entre les gens issus de la Résistance qui arrivaient là avec un très simple bon sens : Parer au plus pressé, boucher les trous, reloger le plus de gens possible..., et d'autre part, les théoriciens de la Reconstruction, les penseurs de la Reconstruction et également les hauts fonctionnaires dont les modes de pensée, dont la psychologie n'avait aucun rapport avec les nôtres". [8]

Source : Entretiens d'Anatole Kopp avec Jacques de Saligny – Secrétaire général du cabinet de François Billoux 1/12/1978

Ce texte révèle un certain anti-intellectualisme : prolos opposés aux intellectuels ; méfiance à l'égard des cadres et des techniciens. On note aussi un productivisme un peu élémentaire, consistant à dire : "on construit" sans se préoccuper des théories ou approches des professionnels. Par ailleurs, devant l'impatience des sinistrés qui, non sans quelque naïveté, vont croire qu'un ministre communiste peut mieux - et surtout plus vite - leur donner un logement, il est assez démagogique de faire porter la responsabilité de la situation sur "la bureaucratie", ladite bureaucratie du MRU étant très légère.

Par contre, la longue intervention du Ministre au Congrès du syndicat met le doigt sur un problème essentiel : la faiblesse relative des crédits comparés aux besoins. Ne pas oublier que la France est déjà engagée dans des guerres coloniales.

La réorganisation du M.R.U. par Billoux

Des services extérieurs - nous disons aujourd'hui des services déconcentrés ont été constitués - ce sont les délégations départementales. Celles-ci sont d'ailleurs le plus souvent dirigées par des Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Raoul Dautry, en réaction contre l'affirmation décentralisatrice du régime de Vichy - fondée sur un régionalisme réactionnaire - avait une conception très centralisée du MRU : il s'agissait de mettre en œuvre la planification dans le domaine de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Les délégués départementaux - les chefs des services extérieurs - auront une plus grande autonomie. Les délégations auront désormais un pouvoir de décision partagé avec le Préfet : pour un grand nombre de dossier, le délégué départemental décide sans devoir en référer à l'administration centrale.

Des commissions départementales sont créées : y siègent le Préfet, un architecte agréé par le département, un à trois conseillers généraux, deux ou trois maires de communes sinistrées nommés par le Préfet, un entrepreneur du bâtiment, un artisan, deux ouvriers, et un à trois sinistrés. Comme on le voit, il s'agit d'un système de concertation entre les différentes parties prenantes de la Reconstruction et non d'une décentralisation comme nous l'entendons aujourd'hui.

"Ces commissions ont rapidement doublé les délégations départementales où siégeaient les mêmes personnes. En 1947, il était difficile de les différencier. Le camarade ministre espérait se démarquer de son prédécesseur en accentuant le côté représentatif des instances de la Reconstruction. Mais cette doublure des délégations départementales par des commissions ainsi que l'accroissement de leur autonomie correspondaient au souci d'accélérer les réalisations en supprimant les lents allers et retours des directives entre la capitale et les provinces, d'autant plus ardues que persistaient le manque de carburant, la désorganisation des transports ainsi que les aléas des transmissions postales et téléphoniques."

Source : Danièle Voldman Ouvrage cité

Nous reproduisons des extraits d'une déclaration de François Billoux où il présente son ministère ; Danièle Voldman a pu se procurer ce texte aux Archives :

"Le public nous reproche volontiers d'être un ministère de techniciens et de théoriciens (...). Il est certain que notre administration est trop coupée de la masse des sinistrés (...). Nous ne connaissons officiellement que très insuffisamment les maires des communes sinistrées, les dirigeants des organisations de sinistrés (...). Je pense que le seul remède à ces inconvénients est une large décentralisation, une large démocratisation aussi du ministère".

Source : Danièle Voldman Ouvrage cité

Quelques éléments de bilan des trois ministres

Sur 490 000 hectares à déminer, 375 000 l'étaient en novembre 1946, soit 76,5 %. Le déblaiement des ruines était achevé à 100% dans 28 départements sinistrés et à 90% dans vingt autres. 725 000 habitations étaient redevenues habitables, 425 000 familles étaient relogées. Cependant le manque de matériaux avait considérablement ralenti les travaux de reconstruction.

Point 3 Les principaux textes adoptés sous le Ministère Billoux

Décret du 23 mars 1946

Modifie la procédure d'instruction et d'opposition des projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées (fixée par le décret du 21 juin 1945).

Loi du 26 mars 1946

Supprime certains articles de la Loi du 13 juin 1943 (circonscriptions d'urbanisme et inspecteurs généraux supprimés).

Décret du 30 mars 1946

Relatif aux Commissions départementales ou locales de la Reconstruction, composées de maires, de sinistrés, de représentants de l'administration centrale, de techniciens.

Elles sont consultées notamment pour l'établissement du plan de priorité.

Décret du 30 avril 1946 portant règlement d'administration publique

Relatif à la réorganisation des services de l'urbanisme et de l'Habitat. Ce décret décide notamment que les Inspecteurs généraux de l'Urbanisme et de l'Habitation dirigent le service départemental de l'urbanisme et de l'habitation et héritent des attributions confiées auparavant aux Inspecteurs généraux. Des urbanistes en chef doivent assurer la liaison entre l'administration centrale et les services départementaux.

Loi du 16 mai 1946

Loi définissant la constitution et les compétences des associations syndicales de remembrement ou de reconstruction.

Arrêté du 11 octobre 1946

Arrêté relatif au fonctionnement des associations syndicales.

Loi du 28 Octobre 1946

C'est une importante loi sur la reconstruction. Sur le plan des principes, elle inscrit le principe de l'indemnisation des sinistrés par la réparation intégrale des dommages subis par faits de guerre.

Parmi ces textes, nous signalons :

Le décret du 30 mars 1946 sur les Commissions départementales ou locales de la Reconstruction.

Le décret du 30 avril 1946 qui réorganise les services du MRU.

La Loi du 28 octobre 1946 relative à la Reconstruction.

Notes sur le point 3

[1]

L'Assemblée constituante, élue pour élaborer une nouvelle constitution, jouait également le rôle de Parlement : vote des lois, vote du budget.

[2]

Comme on le voit le débat sur le secrétariat général d'un ministère n'est pas nouveau !

[3]

Décentraliser : il s'agit non pas de décentraliser comme nous l'entendons aujourd'hui (transfert de prérogatives aux collectivités territoriales), mais de mesures de déconcentration vers les services appelés alors "services extérieurs".

[4]

L'allusion du ministre n'est pas claire. De quoi s'agit-il exactement ? Corruption ? Ou plutôt bureaucratie et technocratie. François Billoux, et, plus généralement le Parti communiste, confrontés sur le terrain aux revendications des sinistrés et des mal-logés rejettent sur l'administration mise en place par Dautry la cause des lenteurs. Billoux et son successeur Tillon ne feront pas mieux ; il est vrai qu'ils n'ont pas disposé de beaucoup de temps.

[5]

Les "poches" étaient des zones où l'armée allemande s'était enfermée, l'avance des troupes alliées ayant eu pour objet d'effectuer des percées les plus importantes possibles de manière à rejeter les troupes allemandes - plus ou moins en déroute - vers l'Est. La libération de ces poches interviendra tardivement, avec des destructions massives. Ainsi la "poche" de Saint-Nazaire demeura sous occupation allemande du 4 août 1944 au 11 mai 1945. Il s'agit d'un territoire qui dépasse largement la ville de Saint-Nazaire, détruite à 85% par les bombardements alliés et où ne vivent plus que 60 habitants. Par contre 110 000 habitants vivent dans l'ensemble de la zone. Un front continu aux limites de la "poche" – 16 000 FFI – se déploie en front continu pour contenir les troupes allemandes jusqu'à la fin de la guerre : la reddition des troupes allemandes interviendra le 11 mai 1945.

[6]

A l'époque, il n'y a au MRU que deux syndicats – d'autres organisations très petites existent par ailleurs ; la CFTC est un syndicat important, alors qu'aujourd'hui la CFTC est réduite, à l'Equipement à un groupe très restreint et sans grande audience.

[7]

Discours caractéristique de la période de la "bataille de la production" : le Parti communiste et la CGT dans les entreprises appelaient de manière pathétique les travailleurs à faire l'effort maximum pour gagner cette "bataille de la production".

[8]

Cette déclaration révèle un anti-intellectualisme assez virulent, une tendance à ranger parmi l'ennemi de classe les techniciens, fonctionnaires et hauts fonctionnaires. Elle repose aussi sur l'illusion qu'il n'est pas utile - voire nuisible - de disposer d'une théorie de l'organisation de l'espace. A partir d'un productivisme simpliste, il suffit de construire. Cette conception, en fait dominante dans cette période et dans la période ultérieure conduira au développement d'une production de masse de logements, génératrice ou accélérateur, plus tard, des processus d'exclusion.

Point 4

Le ministère Tillon

L'organisation gouvernementale.

Le régime institutionnel est celui de la IV^e République avec un gouvernement où sont présents (provisoirement) les communistes.

Cabinet Paul Ramadier : 22 janvier 1947-22 octobre 1947 [1]

Ministre de la Reconstruction et de l'urbanisme : Charles Tillon jusqu'au 4 mai 1947.

Qui était Charles Tillon ?

(1897-1993)

Mutin de la Mer Noire

Né à Rennes, fils d'un cheminot adhérent de la CGT, il entre à l'Arsenal en 1914 et adhère à la CGT. Engagé volontaire dans la Royale, il est un mécanicien à bord du croiseur Guichen. Versé dans la flotte de la Méditerranée, son bâtiment après l'Armistice de 1918, est en mer Noire en 1919. Il milite à bord de ce navire et mène une triple action en se battant pour l'amélioration de l'ordinaire, en affichant son pacifisme et bientôt sa sympathie pour les bolcheviks. L'équipage de son croiseur refuse de poursuivre la guerre contre l'URSS. Charles Tillon et 24 autres marins sont condamnés à cinq ans de travaux forcés. [2]

Militant communiste et CGTU sur le terrain

Grâce à une amnistie, il sort de prison, retourne en Bretagne et adhère au Parti communiste en 1921. Sa vie de militant oscille entre embauches, grèves, licenciements, procès. Permanent de l'Union départementale CGTU , il "suit" la grève de 1924 des sardinières de Douarnenez. En mars 1930, la CGTU lui confie le Secrétariat de la Fédération CGTU de la céramique ; il et se rend notamment à Vierzon et à Limoges pour développer le travail militant parmi les ouvriers. En décembre 1933, la CGTU confie à Charles Tillon l'organisation d'une des "Marches de la Faim" : Dunkerque-Paris.

Membre de la direction centrale du Parti communiste

En 1932, il est élu au Comité Central du Parti communiste et secrétaire de la Région communiste de Paris-Nord où il combat Jacques Doriot. [3]

Élu communiste

En 1935, il est conseil général d'Aubervilliers et en 1936 député de la 3^e circonscription de la Seine.

Militant clandestin du Parti communiste

Les organisations communistes ou déclarées telles par le gouvernement sont interdites au moment du déclenchement de la seconde guerre mondiale. Charles Tillon continue de militer dans la clandestinité en 1939. Il organise en juin 1940, le Parti communiste clandestin dans un secteur atlantique allant des Charentes aux Pyrénées.

Membre du "Centre" clandestin du Parti communiste

En décembre 1940, il devient membre du "Centre" clandestin du Parti communiste [4]. Il dirige les structures clandestines armées du Parti communiste : l'Organisation spéciale, puis les FTP: [note], pour mener la guérilla rurale et la guérilla urbaine [5]. En 1944, à l'approche de la 2^e DB de Leclerc, la Résistance donne l'ordre d'organiser l'insurrection nationale. Celle-ci sera dirigée à Paris par le Colonel Rol Tanguy. [6] Une autre insurrection armée se développe également à Marseille.

Qui était Charles Tillon ? (Suite)

Elu communiste et ministre à la Libération

A partir de 1945, il est maire et député communiste d'Aubervilliers. Il devient ministre de l'air dans le gouvernement du Général de Gaulle, puis celui de l'armement dans le second gouvernement de Gaulle. Il est ministre de la Reconstruction dans le gouvernement dirigé par Ramadier (SFIO).

Vers l'exclusion du Parti communiste

Le 1^{er} septembre 1952, il est exclu du Bureau politique puis écarté de toute responsabilité. [7]

Nous publions ci-après, à titre d'information, un article paru dans le journal *l'Humanité* et où on trouvera un point de vue sur la vie, l'activité politique de Charles Tillon, son exclusion du Parti communiste, et l'appréciation portée à ce jour par le journal *l'humanité* sur cette exclusion. Cet article n'engage pas la rédaction.

Journal l'Humanité RUBRIQUE POLITIQUE

Article paru dans l'édition du 25 août 2004.

LIBÉRATION DE PARIS

Charles Tillon, résistant, ministre

Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du soixantième anniversaire de la Libération de Paris, le nom de Charles Tillon est donné à une place du 20^e arrondissement. La cérémonie se déroule ce 24 août, à 11 heures, avenue de la Porte-d'Aubervilliers, entre la rue Jean-Oberlé et le boulevard Macdonald.

Il n'est guère simple de résumer la vie de Charles Tillon. Né à Rennes, le 3 juillet 1897, il entra à l'Arsenal à l'automne 1914, et y adhéra à la CGT. La Première Guerre mondiale avait éclaté pendant l'été, et ses multiples horreurs, à commencer par l'assassinat de Jean Jaurès, le marquèrent profondément. Réformé en janvier 1916, il s'engagea pour cinq ans dans la marine, et embarqua au mois d'août comme mécanicien à bord d'un vieux croiseur, le Guichen.

Maitron résume : Tillon mena alors « une triple action en se battant pour l'amélioration de l'ordinaire, en affichant son pacifisme et bientôt ses sympathies pour les bolcheviks », enfin, après la signature de l'armistice, en organisant le refus de l'équipage de prolonger les hostilités par une intervention contre la révolution russe. Charles Tillon et vingt-quatre autres « meneurs » furent ramenés à Brest. Condamné à cinq ans de travaux forcés pour « incitation à la révolte et violence sans armes », il purgea sa condamnation au Maroc. Libéré avant l'heure, il retrouva l'Ille-et-Vilaine, découvrit Louise Bodin, pionnière du mouvement communiste en Bretagne, et adhéra au Parti communiste au cours de l'été 1921. Sa vie, dès lors, prit le rythme de celle de nombreux militants : embauches, grèves, licenciements, procès.

Il devint permanent de l'Union départementale CGT-U d'Ille-et-Vilaine, suivit la grève de 1924 des sardinières de Douarnenez.

En mars 1930, on lui confia la direction de la toute jeune fédération CGT-U de la céramique et des produits chimiques. A ce titre, il se rendit à Limoges et à Vierzon, où il rencontra Marie-Louise Camaillet, dite Colette, ouvrière porcelaine qui devint sa compagne et lui donna deux enfants. À la demande de la CGT-U, il organisa, en novembre et décembre 1933, la marche des chômeurs de Dunkerque à Paris, s'installa en région parisienne, puis, le 25 mai 1935, devint conseiller général de la Seine pour le canton d'Aubervilliers (que dirigeait alors Pierre Laval), avant d'être élu, en 1936, député de la troisième circonscription de la Seine. Il combattit Doriot. En avril 1939, il participa en Espagne à une délégation chargée de l'évacuation des républicains espagnols.

Après la signature du pacte germano-soviétique, il parvint à échapper à ce qu'il appellera plus tard « la folie répressive ». Benoît Frachon lui proposa alors de partir « pour Bordeaux comme responsable d'un secteur atlantique allant des Charentes aux Pyrénées », afin d'y réorganiser le PCF. Il trouva un logement à Arcachon, puis au Bouscat, entreprit de créer un centre de tirage de l'Humanité, et c'est ainsi qu'il put faire diffuser, dès le 17 juin 1940, un appel à la constitution d'un gouvernement « luttant contre le fascisme hitlérien et les 200 familles, s'entendant avec l'URSS pour une paix équitable, luttant pour l'indépendance nationale et prenant des mesures contre les organisations fascistes ». Le 18 juillet, il rédigea un manifeste intitulé « L'ordre nouveau du gouvernement de la 5^e colonne, c'est le fascisme hitlérien ». Il y écrivait notamment : « Notre devoir à tous est de nous unir pour conquérir notre patrie, de nous unir pour libérer son territoire de tous les oppresseurs et exploiteurs, pour en chasser à la fois les capitalistes, leur tourbe de valets et de traîtres, et les envahisseurs ».

Il devait regagner Paris le 19 décembre, comme membre du secrétariat du Parti communiste (avec Jacques Duclos et Benoît Frachon), chargé des questions militaires et, en cette qualité, de la création des Francs-tireurs et partisans (FTP) dirigés par un comité militaire national (CMN) dont il prit la direction. Commandant en chef du bras armé du Parti communiste, il organisa les FTP qui prirent la relève de l'Organisation spéciale. L'expression « franc-tireur et partisan » apparut pour la première fois dans l'Humanité clandestine du 3 avril 1942. Cette année-là il changea de planque et passa de Palaiseau à Limours. Palaiseau abrita les réunions du CMN, et Limours certaines réunions du secrétariat du PCF. À l'heure de la Libération, il établit son PC au 41 de l'avenue de Saint-Mandé, dans le 12^e arrondissement. Le 10 août 1944, avec le CMN, il lança un appel à l'insurrection parisienne. Il semble que peu auparavant Jacques Duclos ait coupé tout contact avec lui (il ne retrouvera l'agent qui assurait sa liaison avec Jacques Duclos que le 25 août, jour où son PC s'installa dans un gymnase proche de l'avenue Victor-Hugo). Le matin du 19 août, le CMN lança un l'ordre « d'interdire par tous les moyens les mouvements de rue aux occupants », et prit contact avec les états-majors FFI.

En octobre 1961, il devait signer son premier livre de souvenirs, tout simplement intitulé les FTP, « en hommage à tous les volontaires sans uniforme ». Il y rappelait le rôle des FTP dans la formation des Forces françaises de l'intérieur. Il expliquait comment se formèrent les FTP, sur le plan de la tactique, de l'organisation et du moral. Il écrivait aussi qu'au fil du temps « l'organisation par équipes de trois ou quatre hommes a donné naissance à de petits détachements, sur la base d'expériences comme celle de la région parisienne ».

En 1945, la France libérée, Charles Tillon fut élu maire d'Aubervilliers (il fut réélu en 1947), et député successivement en 1946 et en 1951. Dès septembre 1944, il fut l'un des ministres communistes du gouvernement du général de Gaulle : ministre de l'Air, puis ministre des Armements et, enfin, ministre de la Reconstruction sous Paul Ramadier, jusqu'à l'éviction des ministres communistes, le 2 mai 1947. Après quoi il devint responsable des questions militaires et de défense nationale au Bureau politique.

En novembre 1948 il lança le Mouvement des combattants de la paix et de la liberté, qui devait devenir, l'année suivante, le Mouvement des partisans de la paix.

Ce parcours sans faute devait tourner court en 1952. Avec André Marty, ancien mutin de la mer Noire, il fut accusé d' « activité fractionnelle » et déchu de toutes ses responsabilités. La blessure fut terrible. En 1971, sur ce sujet, il publierai au Seuil un ouvrage intitulé : Un procès de Moscou à Paris. Dès 1956, le Comité central du PCF le rétablit « dans ses droits et devoirs de militant ». Lors de son décès, le mercredi 13 janvier 1993, Georges Marchais rappela que les sanctions prises contre lui l'avaient été « d'une manière tout à fait injuste ». Charles Tillon s'était remarié en 1951 avec Raymonde Barbé, née Nédelec, dont il avait eu deux enfants.

Jean Morawski

Quelques éléments sur la politique de Charles Tillon au MREU

Extraits de deux interventions de Charles Tillon en 1947 : le financement de la Reconstruction

Discours prononcé le 23 mars 1947 au Congrès des Associations de sinistrés

Le coût de la Reconstruction est évalué par Charles Tillon à 170 milliards de francs uniquement pour la reconstruction immobilière. Il déclare par ailleurs : "Pour l'année 1947, le total d'investissement est évalué à 439 milliards. Sur ces 439 milliards, 160 sont destinés à la Reconstruction, alors que, sur la base des demandes de nos délégations départementales notre prévision était de 252 milliards, et 137 milliards sont destinés aux Transports et que le Plan Monnet accorde pour l'entretien une répartition des matériaux égale à 70 milliards, qui échappe complètement au contrôle du Ministère de la Reconstruction".

Source : Discours de Charles Tillon le 23 Mars 1947 au Congrès des Associations de Sinistrés - Reconstruction et Urbanisme - Revue Mensuelle du MREU - N°1 avril 1947

Discours prononcé les 8 & 9 mars 1947 par Charles Tillon dans diverses villes du Pas-de-Calais

" Nous n'aurons pas les crédits dont nous avions besoin, et cette décision du blocage de 40% des crédits va nous créer des difficultés et des soucis supplémentaires, tant pour les travaux de construction que pour les travaux de réparation.

"Pour 1947, le total des investissements est estimé à 439 milliards. Sur ces 439 milliards, 111 sont destinés à la Reconstruction, déduction faite de l'abattement de 40 %. Nous n'avons donc que 30 % du total, tandis que 137 milliards sont destinés aux transports, ce qui n'est pas toujours bien compris par les sinistrés".

Source : Discours de Charles Tillon le 23 Mars 1947 au Congrès des Associations de Sinistrés - Reconstruction et Urbanisme - Revue Mensuelle du MREU - N°1 avril 1947

Note sur le financement de la Reconstruction

Il s'agit de francs courants 1947. On note une certaine différence entre les deux discours du Ministre, ce qui correspond sans doute pour le chiffre le plus élevé à un arbitrage gouvernemental en faveur de la Reconstruction. Le Ministre indique, dans la terminologie budgétaire de l'époque, des crédits d'engagement, c'est à dire des autorisations de programmes. A noter que le terme crédits d'engagement va, dans la LOLF, se substituer à celui d'autorisation de programmes.

Une certaine continuité de l'Etat

"François Billoux me confia un poste important : les services extérieurs. Cette nouvelle activité me conduit dans toute la France et m'impliqua dans tous les rouages de l'administration fort complexe de l'époque.

A François Billoux succéda Charles Tillon, lui aussi communiste (...). Je conservai mes responsabilités auxquelles s'ajoutèrent celles du Budget et des Programmes. Ce fut une période de très grande activité et le contraste fut brutal, avec le successeur de Tillon, Jean Letourneau, député MRP. Les communistes avaient quitté le gouvernement et, ayant bénéficié de leur confiance, je devenais suspect. On me nomma donc inspecteur général ". Aubrac Où la mémoire s'attarde

Point 4 Les principaux textes adoptés sous le Ministère Tillon

Loi du 3 mars 1947

Elle dispose que des crédits ouverts au titre des H.L.M. peuvent être utilisés dans des conditions adaptées aux nouvelles circonstances économiques.

Une circulaire ministérielle accompagne cette loi

Elle détermine les conditions techniques auxquelles doivent répondre les nouvelles constructions.

Tutelle des HLM

Les HLM passent de la tutelle du Ministre de la Santé publique à la tutelle du MRU.

Loi du 30 mars 1947

Loi relative aux associations de sinistrés et au financement de la reconstruction.

Loi du 14 mai 1947

Loi relative aux remembrements à l'amiable.

➔ NB : Les communistes sont exclus du gouvernement le 4 mai 1947.

Notes sur le ministère Tillon

[1]

Un bref intermède entre le ministère de François Billoux et celui de Charles Tillon : sous un Cabinet Léon Blum : (16 décembre 1946 - 16 janvier 1947) un Ministère des Travaux publics, des transports et de la reconstruction dirigé par Jules Moch avec comme Sous-secrétaire d'Etat à la Reconstruction René Schmitt est constitué. Cette réorganisation, très brève aura peu de conséquences sur l'organisation du MRU mise en place par Raoul Dautry. Il faudra attendre 1967 pour qu'un processus de fusion entre Transports-Travaux publics et MRU soit réellement engagé avec, notamment la création des DDE.

[2]

Jacques Doriot, militant très actif du Parti Communiste français, évoluera de plus en plus rapidement vers l'extrême droite, et pendant la période de l'Occupation soutiendra activement la politique des nazis.

[3]

Les mutins de la Mer Noire. La première guerre mondiale s'est terminée le 11 novembre 1918. La révolution qui a porté au pouvoir les bolcheviques en Russie a éclaté en 1917. Les puissances occidentales, profitant de la guerre civile qui se déchaîne en URSS - et qu'elles soutiennent militairement et financièrement - décident d'intervenir directement en URSS. C'est le cas pour l'escadre de la Mer Noire. Les marins en 1919 ne sont toujours pas démobilisés. Ils refusent d'intervenir contre la jeune République des Soviets. Un mouvement de refus se développe sur de nombreux bâtiments. Si les noms de Marty et Tillon - qui adhèrent au Parti communiste - sont les plus connus, de nombreux autres marins ont également participé à ce mouvement.

[5]

C'est le 3 avril 1942 que le sigle Franc Tireur et Partisan apparaît dans l'Humanité clandestine ; ce qui permet de supposer que cette organisation a été constituée dans cette période.

[4]

Le Parti communiste français adopte à cette époque une structure clandestine très cloisonnée et très centralisée ; elle est fondée - en principe - sur des "triangles de base". Chacun d'eux est constitué de trois membres dont un seul connaît les deux autres et assure la liaison avec l'échelon supérieur, constitué de la même façon, jusqu'au Centre. Ce Centre lui-même comprend trois personnes : Jacques Duclos, Benoît Frachon, Charles Tillon, et ce pendant toute la guerre. Des organismes spécialisés, sur le même principe de clandestinité dépendent, par une organisation en pyramides diversifiées, de chacun des trois dirigeants nationaux : imprimeries, radios, comités populaires, syndicats légaux ou illégaux ... La clandestinité, en pratique est difficile à mettre en œuvre, dès qu'une activité se développe, ce qui fait apparaître au grand jour des militants. Charles Tillon était, lui, responsable de l'Organisation clandestine armée. Désignée sous le terme "O.S.", Organisation Spéciale de Combat, constituée selon les principes énoncés précédemment. Les groupes armés de l'O.S. constitueront le noyau des FTP (Francs-Tireurs-Partisans), principal - mais non exclusif - force de la résistance armée. Les FTP s'intégreront avec ces autres mouvements dans les FFI : Forces Françaises de l'Intérieur ; le PCF dans la Résistance.

L'activité militante

"Le militant communiste est présent dans les organisations légales, notamment les syndicats vichystes ; il crée et anime des organisations illégales : comités populaires de quartier ou d'usine, comités d'union syndicale et d'action dans les entreprises (...). Il ne doit passer à la clandestinité absolue, c'est à dire rompre tout contact avec sa vie ancienne que lorsqu'il est activement recherché par les forces de répression ou lorsqu'on lui confie des tâches spéciales, comme l'organisation de la lutte armée".

Comité militaire national

Coordonne la lutte armée.

FTP

Francs – tireurs ! Allez, traversez les halliers, passez les torrents. Profitez de la sombre nuit. Serpentez dans les ravins ; glissez – vous, rampez, ajustez, tirez, extermez les envahisseurs (Victor Hugo 1870).

[6]

Henri Rol – Tanguy : 1908-2002

Ouvrier métallurgiste en Région parisienne, militant communiste, il devient en octobre 1936 secrétaire du Syndicat des travailleurs de la métallurgie CGT de la Région parisienne. De février à juin 1938, il combat dans les Brigades Internationales en Espagne. Mobilisé en septembre 1939, il quitte l'armée avec le grade de lieutenant. Dès août 1940, il rejoint le parti communiste clandestin ; il prend la direction des comités populaires (clandestins) qui ont pour objet d'organiser les salariés.

Il participe à la mise en place de l'Organisation Spéciale, organisation armée du Parti communiste, dirigée par Charles Tillon au niveau du "Centre" du Parti communiste qui le nomme responsable des FTP pour la Région Parisienne. Il devient le 1er juin 1944 responsable régional pour les FFI pour la Région Parisienne.

Il organise l'insurrection armée de Paris, qui démarre dès le 10 août avec grèves et occupation d'usines et se traduit quelques jours plus tard par les affrontements de la Résistance avec les troupes d'occupation. Après la libération de Paris, il poursuit la lutte dans la 1^e armée française. Après la fin des hostilités il poursuit sa carrière dans l'armée, avec le grade de colonel Henri Rol Tanguy est mort le 8 septembre 2002.

[7]

Charles Tillon comme André Marty - autre dirigeant historique du Parti communiste seront accusés "d'activités fractionnelles". Après la mort de Staline, le Parti communiste, en 1956 rétablit Charles Tillon "dans ses droits et devoirs de militants". Il se retire dans le Midi de la France. Il soutient ouvertement les mouvements de contestation dans les pays du "socialisme réel" et notamment en Tchécoslovaquie. Il conteste publiquement le passé de Georges Marchais pendant la guerre et il est exclu du Parti Communiste le 3 juillet 1970.



Gaspe n°21

*Le MRU : trois ministres
1944 - 1947
Première partie*

Syndicat National des Personnels
Techniques Administratifs et de Service
de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social et administratif

Ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer

Plot I - 30 passage de l'Arche - 92055 PARIS - LA DÉFENSE Cedex 04

Téléphone 01.40.81.83.12./83.40 Fax.01.40.81.83.16

Internet : sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net Intranet : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Dernières Infos...

Accueil

Plan du site

Agenda

Vie syndicale

G.A.S.P.E.

Le SNPTAS

Le Catégoriel

Résultats des CAP Nat.

Infos et Documents

Action Sociale

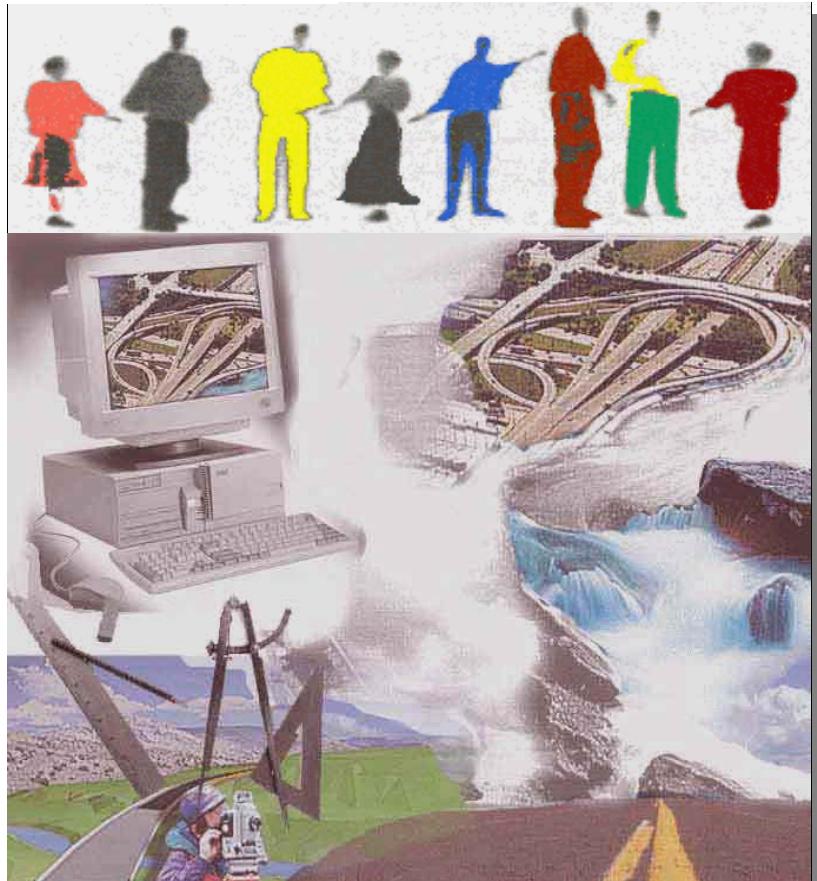
Société et Citoyenneté

Info. pratiques

Lu au J.O.

J'ai lu pour vous

Votre avis sur



Imprimé dans les locaux du Syndicat national des personnels administratifs et de service

MTETM – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16. –

Email : Internet : sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : Cf carnet d'adresse – annuaire équipement – Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Directeur de publication: Didier LASSAUZAY – n° CPPAP 199 D 73 – ABONNEMENT 68,60 € + N° SPECIAUX 7,62 €